

Sur les traces de l'élevage ovin dans l'Aisne

Le mérinos précoce du Soissonnais

L'histoire du mouton dans notre département reste à écrire. Avec le recul du temps, on peut dire aujourd'hui de cet élevage ovin qu'il fut multiséculaire et donc traditionnel, professionnel et donc généralement de qualité, porteur d'un réel profit économique car faisant tourner, sous l'Ancien Régime, les manufactures lainières de Picardie et de Champagne, qu'il fut abondamment récompensé aux XIX^e et XX^e siècles dans les concours internationaux, et qu'il exporta même ses reproducteurs jusque dans l'hémisphère sud. Il ne semble pourtant guère avoir intéressé les historiens et chercheurs d'aujourd'hui.

Si la race « mérinos précoce du Soissonnais », objet de la présente étude, a pu incarner un long moment tout le savoir-faire d'éleveurs de notre département, elle ne se comprend que replacée dans un large contexte historique, agricole, économique et génétique.

Cette enquête a donc exigé la reconstitution d'une vaste mosaïque insoupçonnée, composée d'archives quasi inexploitées, de contacts avec le milieu professionnel, de recherches sur le terrain et dans la presse ancienne. Autant de portes à pousser pour une première approche de cette page d'histoire régionale.

Les « bêtes à laine », une longue tradition picarde

Si l'agneau et le mouton font partie de notre patrimoine culturel régional, c'est qu'ils sont attestés depuis le haut Moyen Âge sur notre sol, tant comme héritage spirituel (référence aux pasteurs de l'Ancien Testament comme au Christ lui-même), que comme facteur économique spécifique : pendant plus de cinq cents ans, le roi de France reçoit de la ville de Beauvais un mouton en guise d'étrennes, tandis que l'agnel et le mouton désignent deux monnaies d'or médiévales.

Première production du nord de la France, la laine alimente à travers les siècles les manufactures d'Amiens, Abbeville, Beauvais, comme les ateliers de tissage de Reims ou la foire aux laines de Saint-Quentin.

Depuis le XII^e siècle, les fermes d'abbayes pratiquent et développent l'élevage ovin qui leur fournit une laine de fort rapport, même si la qualité en est probablement commune. Les ravins du plateau soissonnais se prêtent à offrir aux troupeaux de quoi pâturer à peu de frais, ce que confirment certains vestiges de

bergeries anciennes dans les fermes cisterciennes de la Grange à Longpont¹, de Vaubéron à Mortefontaine² ou de Montremboeuf à Vierzy³.

Dans chaque exploitation, ce sont, dès cette époque, plusieurs centaines de têtes qui se nourrissent, sauf en hiver, à travers les terres pauvres ou non cultivées : jachères, savarts, éteules, chaumes d'après récolte, « refus », selon le principe de la vaine pâture, tel qu'il est admis au nord du royaume. Elles y déposent en échange l'amendement naturel – le meilleur connu pendant longtemps –, qui servira à améliorer les productions de l'année suivante.

Jehan de Brie, pâtre du XIV^e siècle aux confins de l'Aisne et de la Seine-et-Marne, devenu conseiller de Charles V, explique en son recueil *Le Bon Berger* combien « le métier de la garde des brebis est très honorable et de grande dignité », et cela en tous lieux et en toutes saisons.

Certes, malgré la surveillance du berger, les cultures travaillées sont menacées par ce bétail errant de sorte que des propriétaires fonciers restreignent, par défrichage et essartage, par réglementation locale ou même par voie de justice, les surfaces autorisées à cette sorte de transhumance. Georges Duby rappelle, à l'aide de plusieurs exemples, que bien des conflits locaux naîtront à partir du XVI^e siècle de la difficulté de respecter la portion congrue du petit paysan, dont les quelques moutons sont nécessaires à la survie⁴. Même si, à en croire Sully, le « pâturage » est alors l'une des deux mamelles de la France...

Sous le roi-soleil, le mérinos espagnol, dont la laine particulièrement fine fait depuis longtemps la réputation incontestée des troupeaux castillans, retient l'attention de Colbert, qui, en complément de sa politique en faveur des manufactures, tente d'acheter quelques spécimens pour les acclimater dans le Rousillon. L'entreprise se solde par un échec, mais elle manifeste à tout le royaume que la « bête à laine » est en fait un enjeu économique national.

C'est sans doute pour cette raison qu'à la même époque, le mouton figure à plusieurs reprises dans les fables de Jean de La Fontaine, où il incarne, tantôt le prédateur des cultures⁵, tantôt la victime des grands⁶. « Le loup et l'agneau » en constitue un autre exemple bien connu.

1. Marie-José Salmon, *L'architecture des fermes du Soissonnais*, Fondation Jean Palou, 1971, p. 56.

2. Henry Luguet, *Villages et fermes du Valois*, Soissons, 1931, p. 108.

3. Ardouin-Dumazet, *Voyage en Valois*, 1905, p. 49.

4. Georges Duby et Armand Wallon, *Histoire de la France rurale*, Paris, 1977, t. II, p. 115-118, 241 243.

5. « Pour corriger le blé, Dieu permit aux moutons

De retrancher l'excès des prodigues moissons :

Tout au travers ils se jetèrent,

Gâtèrent tout, et tout broutèrent... » (Rien de trop)

6. « ...Sur l'animal bélant, à ces mots, il s'abat.

La moutonnière créature

Pesait plus qu'un fromage ; outre que sa toison

Était d'une épaisseur extrême,

Et mêlée à peu près de la même façon

Que la barbe de Poliphème,

Elle empêtra si bien les serres du corbeau

Que le pauvre animal ne put faire retraite... » (Le Corbeau voulant imiter l'aigle)

Il faut ici constater que, loin d'être soumis à un savoir-faire éprouvé ou à une technique professionnelle, l'élevage ovin dans la France des XVII^e et XVIII^e siècles semble encadré sans grande rigueur. Il est même peu soucieux de l'état sanitaire ou de la protection des troupeaux⁷. La règle presque commune, si l'on en croit divers textes de l'époque, semble se résumer à des bergeries malpropres et non aérées, où l'animal transpire et manque de litière autant que de fourrage, tandis qu'à l'extérieur, il reste exposé à la canicule, à la sécheresse, aux loups, parfois aux armées en campagne, toujours aux diverses maladies infectieuses que l'on ne sait encore ni identifier ni traiter : la morve, le piétin, le charbon, le claveau... Ce n'est que vers 1760 que l'on commence à parler de médecine vétérinaire. Quant à la fonction de berger, elle constitue une vraie spécialité à haute responsabilité et peut se transmettre dans des dynasties familiales comme dans des traditions communales⁸.

Parallèlement à cette évolution, les progrès de l'agriculture, l'assoulement, l'extension des cultures fourragères tendent à faire reculer les surfaces alimentaires de ce bétail peu exigeant (moutons et chèvres), que l'on a chassé depuis peu des jeunes forêts et des chemins communaux.

Le mouton soissonnais avant la Révolution

Parmi les grands témoins de cette situation, l'un appartient à notre région : l'abbé Claude Carlier (1725-1787), un religieux érudit du Valois, tourné vers l'histoire et l'économie rurale, en particulier vers le mouton et la laine, à quoi il consacre plusieurs ouvrages et études⁹. Avocat de la qualité des toisons comme du maintien de la race locale, il explique dans son œuvre maîtresse : « Le mouton de Valois était autrefois distingué des autres par la nature de sa laine... Cette belle race est présentement abâtardie et les laboureurs ne prennent plus de moutons depuis bien des années que pour le fumier, le parc et la boucherie ; on n'en trouve presque point qui s'attachent à la beauté des laines »¹⁰. Précision utile : le mouton commun n'a encore qu'une médiocre saveur gustative, mais notre région, proche de la capitale, commence à lui trouver un débouché saisonnier auprès des citadins, attachés à la tradition de l'agneau de Pâques engrassey à la campagne.

Correspondant régulier du ministre Turgot, Carlier est couronné à plusieurs reprises pour ses rapports par l'Académie des inscriptions et belles-lettres ainsi que par les académies d'Amiens et de Soissons.

7. Jean-Marc Moriceau, *L'élevage sous l'Ancien Régime (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, 1999, p. 77-84 ; *Terres mouvantes. Les campagnes françaises du féodalisme à la mondialisation. 1150-1850*, Paris, 2002, p. 246-249.

8. Les registres d'état-civil de la commune de Dampleux, près de Villers-Cotterêts, comportant les professions de chaque habitant, un simple pointage fait apparaître 3 berger vers 1700, puis 7 vers 1720, 13 vers 1740, à nouveau 7 vers 1760 (pour 240 habitants), 9 vers 1780. Trop nombreux pour ce seul village, ils se louaient donc dans les fermes environnantes.

9. *Mémoires sur les laines* (1755) ; *Considérations sur les moyens de rétablir en France les bonnes espèces de bêtes à laine* (1762) ; *Traité des bêtes à laine* (1770).

10. Claude Carlier, *Histoire du duché de Valois*, Compiègne, t. III, p. 328.

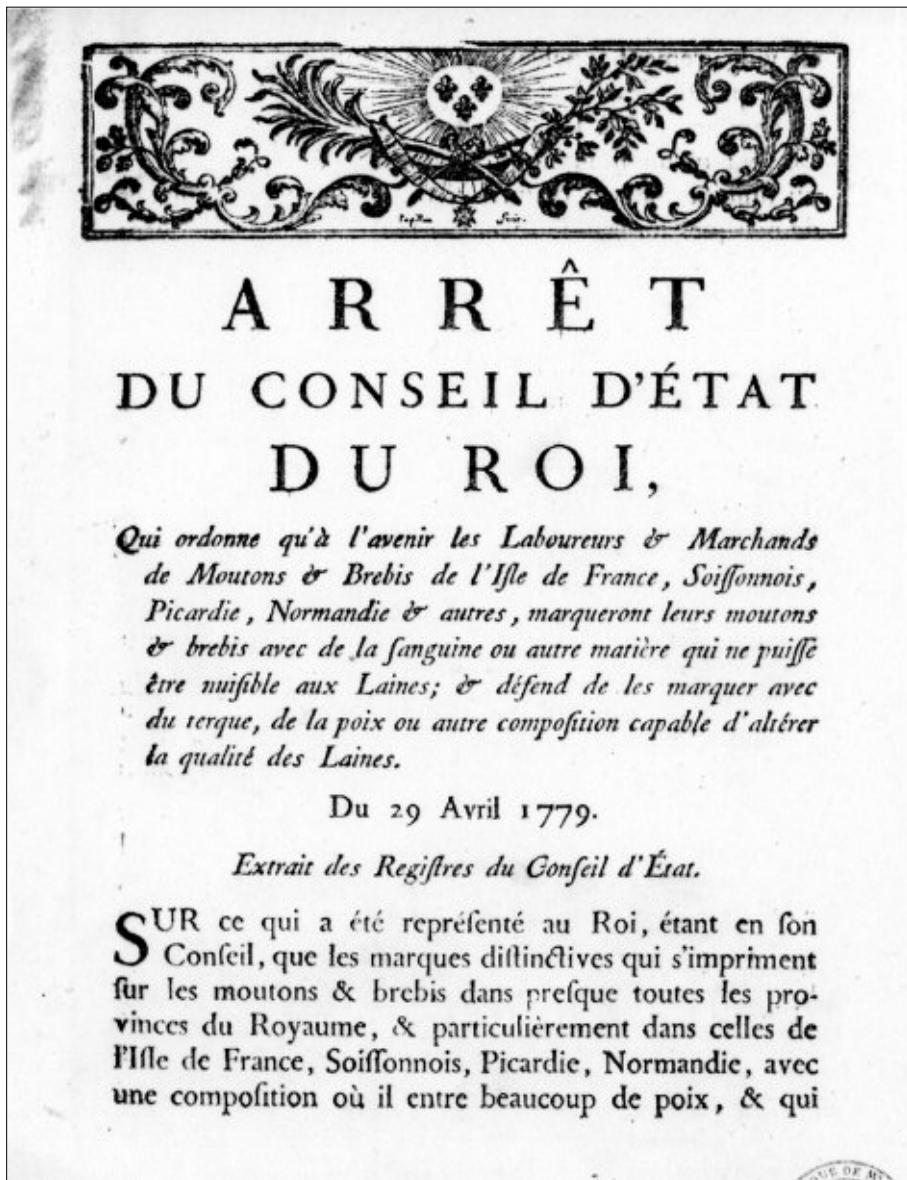


Fig 13. Arrêt du conseil d'État concernant le marquage des moutons.
 Bibl. mun. Soissons, coll. Périn 94. Cl. A. Arnaud.

Vers la même époque, un arrêt du Conseil du roi en date du 7 septembre 1761 a ordonné l'établissement d'une Société d'agriculture dans la généralité de Soissons, qui « fera son unique occupation de l'agriculture et de tout ce qui y a rapport, sans qu'elle puisse prendre connaissance d'aucune autre matière ». Cette assemblée va donc, certes, tenir quelques séances, alternativement à Soissons et à Laon, mais... aucun agriculteur n'y participe avant 1786 ! Aujourd'hui, la consultation de ses archives nous apprend, par exemple, qu'elle reçoit connaissance du traité de M. Parmentier « sur les usages des pommes de terre, de la patate et du topinambour », mais on n'y trouve aucune allusion aux difficultés de l'élevage dans cette région¹¹. Belle occasion manquée pour le redressement de cette discipline !

Si le genre pastoral est alors à la mode, en littérature comme à la Cour – comme en témoignent, par exemple, la Bergerie de Marie-Antoinette à Trianon ou la mélodie *Il pleut, bergère...*, composée en 1782 par Fabre d'Églantine –, l'heure n'est cependant pas très favorable au développement de l'élevage ovin, qui dépérit inéluctablement dans le Soissonnais, faute d'éleveurs attentifs et qualifiés.

Par ailleurs, le manque de soins apporté aux toisons et aux laines, déjà signalé par Carlier, est confirmé en 1779 par un arrêt du Conseil d'État, « qui ordonne qu'à l'avenir les laboureurs et marchands de moutons et brebis de l'Ile de France, Soissonnais, Picardie, Normandie et autres, marqueront leurs moutons et brebis avec de la sanguine ou autre matière qui ne puisse être nuisible aux laines, et défend de les marquer avec du terque, de la poix ou autre composition capable d'altérer la qualité des laines »¹². Certes, les Soissonnais ne sont pas seuls fautifs, mais le fait qu'un tel rappel à l'ordre ait dû être édicté au sommet de l'État en dit long sur l'ampleur de cette négligence comme sur le prix qu'on attache en haut lieu à la qualité des laines françaises, souvent vendues à l'étranger.

Quelques années plus tard, un rapport de M. La Bourdonnais de Blossac, intendant de Soissons, envoyé en 1787 à la direction générale des Finances à Paris, traduit à son tour un certain laisser-aller dans toute la généralité, tant parmi les producteurs que parmi les commerçants en laines et textiles¹³.

Ce texte, qui passe en revue les sept élections de la généralité, est d'une grande sévérité pour le Soissonnais, dont le territoire « est presque sans activité. Cette Election qui devrait en réunir le plus est au contraire celle où il s'en trouve le moins. On ne connaît à Soissons aucun genre d'industrie ; le seul établissement qu'il y ait est le Dépôt de Mendicité, où sont retenus tous les mendians et vagabonds de l'un et l'autre sexe... ». Il est pourtant reconnu que « les laines du Soissonnais ont de la réputation ; leur hauteur les rend propres à être peignées pour

11. Rouit et Matton, *La Société d'agriculture de la généralité de Soissons*, Laon, 1856, 57 p.

12. Arrêt du Conseil d'État du Roi sur le marquage des laines, 29 avril 1779, 3 p. Bibl. mun. Soissons, coll. Périn 94.

13. Mémoire sur les Manufactures, l'Industrie et le Commerce de la Généralité de Soissons, en date du 22 février 1787, *Bulletin de la Société archéologique et historique de Soissons*, t. XVIII, 3^e série, 1911, p. 232-248.

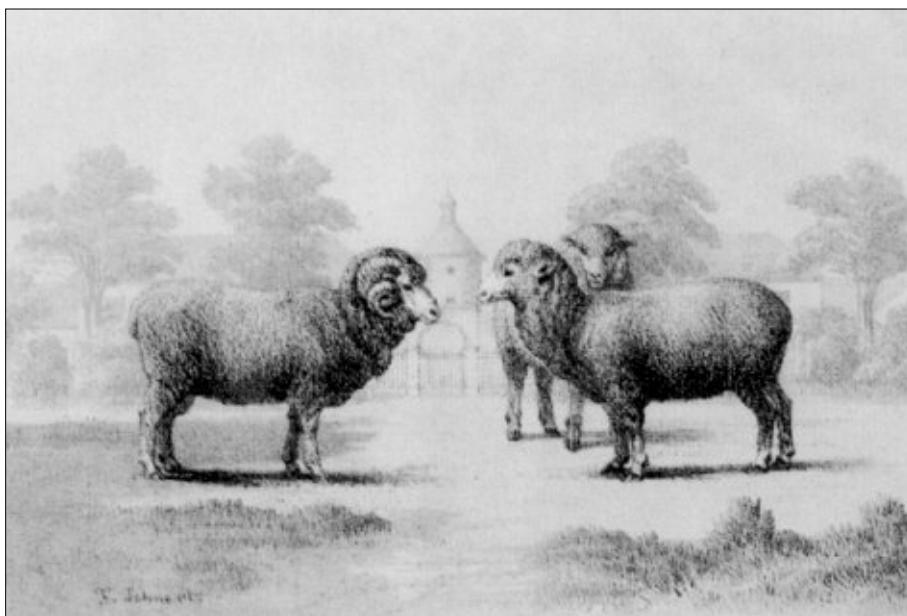


Fig. 14. Le mérinos à plis de Rambouillet en 1786. Bergerie nationale de Rambouillet.

servir aux chaînes des serges et autres étoffes de Beauvais et de la Picardie. Il s'en trouve aussi de courtes et frisées, surtout au nord de cette Élection, sur les frontières de celles de Château-Thierry, dont les plus belles passent dans les fabriques de Reims ».

Au passage, un reproche à peine voilé est même adressé à l'administration centrale, car « on a cru remarquer une diminution dans la quantité de moutons, quoique le prix des laines se soit toujours soutenu. C'est sans doute par rapport aux défrichements constamment favorisés par le Gouvernement que plusieurs pâturages ont été convertis en terres à blé ».

Villers-Cotterêts n'est d'ailleurs pas mieux traitée, puisque cette ville « ne possède plus aucun genre d'industrie... La récolte des laines y est peu considérable et la qualité médiocre. On élève à peine la quantité de moutons nécessaire à l'engrais des terres labourables dont l'étendue se trouve très souvent bornée par l'immensité des forêts qui couvrent une partie du pays ».

Quant à l'observation de conclusion, elle est sans appel : « Le tableau de la généralité de Soissons offre le spectacle d'un peuple sans activité et chez qui l'industrie a fait bien peu de progrès... L'on peut dire que l'habitant de la Province est naturellement paresseux, et qu'il serait presque impossible de l'écartier de la routine à laquelle il est soumis. »

Combien de moutons compte-t-on alors en Soissonnais ? Brayer, se référant en 1824 à un rapport de 1772, indiquera le chiffre de 4 000, mais un recensement inédit de l'an IV (1796), conservé à la Société archéologique et historique de Soissons, fait état du total étonnamment précis et plus vraisemblable de

105 482 ! Sans doute peut-on avancer l'hypothèse que le chiffre de Brayer ne prend en compte que les bêliers... Mais ce cheptel s'avère en baisse constante dans l'arrondissement puisqu'il va descendre à 79 336 en l'an IX (1801).

Alors qu'approche la tourmente révolutionnaire et que cette « filière » ovine semble bien menacée, pour ne pas dire condamnée, nul ne se doute que le sauvetage par le mérinos est déjà en route...

Rambouillet sonne le réveil

« Le domaine de Rambouillet a été acquis par Louis seize au duc de Penthièvre en 1784 et il obtient de son beau-frère le roy d'Espagne à la même époque un troupeau de mérinos de la race la plus pure et de la plus belle branche. »

Cette phrase, extraite du Livre de raison de Jean-Baptiste Pille, cultivateur à Tigny¹⁴, résume en fait toute la volonté de la cour de France de disposer enfin de cette race exceptionnelle que l'Europe convoite pour la finesse de sa laine, source de tissus très appréciés de la noblesse d'épée et de robe, surtout dans les villes.

Déjà, la Suède, la Saxe, l'Autriche, le Wurtemberg, la Prusse de Frédéric II ont pu acquérir depuis peu quelques spécimens et tentent de les acclimater avec plus ou moins de bonheur. En France, après un essai réalisé par Daubenton en Côte-d'Or, la ferme royale de Rambouillet introduit en 1786 un groupe important de 376 bêtes sélectionnées (42 bêliers et 334 brebis), confiées au berger Delorme, sur qui repose la réussite ou l'échec de la démarche. Ce dernier crée alors sur place la première école française de berger, en même temps qu'il contrôle avec rigueur la sélection et la tonte de ses mérinos¹⁵.

En 1795, une clause du traité de Bâle contraint l'Espagne à livrer à la République française quelques 4 500 bêtes, de qualité d'ailleurs légèrement inférieure, qui vont, pour la plupart, remplir une série d'autres « bergeries nationales » à travers le pays (dont une à Malmaison, en Seine-et-Oise, qui intéressera les éleveurs soissonnais). Parmi les régions qui acquièrent ainsi un accès direct au mérinos à laine, certaines décident de se distinguer en choisissant d'améliorer encore les qualités de la race. Ainsi vont apparaître dès les premières années du XIX^e siècle plusieurs variétés restées pures, mais développant certains caractères particuliers comme l'aptitude à l'effort de la transhumance, la résistance aux intempéries et maladies, la production d'une laine plus fine et même l'amélioration de la viande...

Peu éloignés de la Bergerie nationale, où se développe sans apport extérieur la race d'origine, dite Mérinos à plis de Rambouillet, des éleveurs de Champagne, de Bourgogne et du Soissonnais décident, pour leur part, de viser

14. Archives familiales de M. Jean-Charles Doncoeur, à Soissons.

15. Le premier Consul dit de lui : « C'est un homme admirable, il est le premier berger de France. »

une plus grande régularité des formes (disparition des plis de l'avant-corps), une croissance plus rapide (précocité) et la production simultanée de laine et de viande. Le mérinos précoce du Soissonnais est issu vers 1830 de cette sélection attentive et lente. C'est sous Napoléon III que la variété de ce nom va devenir dans le sud de l'Aisne une race pure et spécifique.

Avant de disparaître, la monarchie a ainsi elle-même apporté le remède à un élevage ovin qui périclitait. L'Empire et la Restauration vont assurer sa guérison et son essor.

Préfets et cultivateurs au chevet du mérinos soissonnais

Après les désordres en tous genres de la décennie révolutionnaire, l'administration impériale reprend d'une main ferme les rênes de la vie sociale, en particulier de l'économie agricole, affaiblie par le blocus. Dans l'Aisne, la betterave à sucre se développe comme substitut à la canne des Iles, mais le mérinos lui-même, à peine acclimaté, doit devenir, par la volonté expresse de l'Empereur, le sauveur potentiel de toute l'industrie lainière, mise à mal par les coalitions qui enserrent la France.

Daté de 1805, un surprenant « dénombrement des animaux et produits du règne animal »¹⁶ fait état de la présence de 9 600 bêtes à laine du pays, 4 700 métis et pas moins de 160 mérinos dans le seul arrondissement de Soissons. À quoi s'ajoute, de la main même du recenseur, ce commentaire élogieux : « Ce canton est sans conteste celui où l'agriculture a le plus éprouvé d'améliorations tant pour le règne végétal que le règne animal, il est présumable que dans quelques années les races de bêtes à laine seront purement métis et mérinos. »

Cette vision très positive de l'élevage régional est d'ailleurs confirmée par les travaux de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Soissons en 1807 et 1808¹⁷. Plusieurs communications y traitent, par exemple, de l'inoculation du claveau (sorte de variole ovine) dans « l'espoir de soustraire les moutons aux ravages de la clavelée par l'insertion de la vaccine », y compris sur douze agneaux espagnols (par M. Prulhot), ou encore du tournis, qui résiste, paraît-il, à « l'application de l'huile empyreumatique à l'intérieur » et qui affecte plus « les moutons de race espagnole que les moutons indigènes » (par M. Moutonnet, artiste vétérinaire à La Ferté-Milon). Un certain M. Garnier propose un mémoire sur les mérinos, dans lequel il explique : « Le gouvernement forma le superbe troupeau de Rambouillet, il offrit aux cultivateurs des bêliers et des brebis de race pure, des prix d'encouragement furent décernés à ceux qui obtenaient le plus de finesse dans les laines, et la France compte maintenant cette nouvelle acquisition parmi ses plus belles richesses. » Par une mise en garde très explicite, l'auteur affirme ensuite que « les bêliers métis ne peuvent pas être employés comme

16. Société archéologique et historique de Soissons, dossier 234.

17. Bibl. mun. Soissons, coll. Périn 378 (pour 1807) et coll. Périn 376 (pour 1808).

Récapitulation des cantons des Bêtes à laine existantes dans l'Arrondissement de Soissons.

Canton	quantité pour le canton de grande Mètis	origine	Nombre progrès par mètis et pur	Surface en Cantons	Cultivateurs qui possèdent	Observations
Breuil	88	1.875	16.068	2.262	31.070	14
Oulchy-le-Château	618	7.576	19.267	2.357	29.496	62.
Saint-Simon	111	1.185	6.635	1.111	9.092	11
Vailly	66	2.055	7.782	1.272	11.576	10
Vié-sur-Aisne	117	2.529	16.474	3.507	22.227	39
Villers-Cotterêts	1.126	2.021	7.100	2.265	17.624	22.
Total	2.101	22.710	72.650	15.108	112.695	161.
						72.650 ovins dans le 2 ^e Canton existants et 161 possesseurs

Fig. 15. Enquête statistique du 30 juillet 1811 : récapitulation par canton des bêtes à laine de l'arrondissement de Soissons.
Société archéologique et historique de Soissons, dossier 234. Cl. A. Arnaud.

étalons, car constamment ils font rétrograder l'espèce vers la race commune. Il importe donc aux cultivateurs de ne point se laisser surprendre par l'avidité des spéculateurs et la modicité des prix ». Ainsi, une vingtaine d'années après Rambouillet, le succès du mérinos semble donc déjà susciter en pays soissonnais la tricherie et le maquignonnage ovin !

Dernier exemple tiré des travaux de cette société : l'hommage posthume rendu à l'un de ses membres, Jean-Nicolas Crosnier, cultivateur à Mortefontaine, « victime d'une fièvre bilieuse putride », qui, « un des premiers, donna l'exemple du croisement des brebis indigènes avec les bœufs mérinos. Un troupeau de 950 bêtes à laine fine devint pour lui une nouvelle source de prospérité et de richesse ».

Sans doute est-il encore trop tôt pour parler spécifiquement du mérinos précoce, mais il est clair, à travers enquêtes et décomptes de la deuxième moitié de l'Empire – signes d'une vraie politique d'encouragement –, que le mouton espagnol commence déjà à accompagner les préoccupations des services officiels comme à capter l'intérêt de quelques éleveurs précurseurs et visionnaires.

Le 6 octobre 1809, le préfet de l'Aisne demande à tous les sous-préfets du département un recensement des bêtes de ferme, en insistant particulièrement sur les ovins¹⁸ : « Je souhaiterais aussi être informé des progrès qu'ont déjà faits les multiplications et l'éducation des moutons mérinos, il serait nécessaire que vous voulussiez rechercher quel est, au moins par approximation, le nombre des bêtes à laine de race pure ou métis qui y sont établies et quelle influence le croisement

18. Société archéologique et historique de Soissons, dossier 234.

du mérinos avec le mouton du pays peut avoir eu jusqu'à présent sur l'amélioration de la laine de ce dernier. »

Par ce même recueil de documents, on connaît donc ainsi les statistiques des bêtes à laine de l'arrondissement de Soissons pour 1810, 1811, 1812 et 1813 (113 187 animaux la première de ces années, 118 542 trois ans plus tard), mais plus significatif encore est le constat que ces chiffres, d'abord globaux pour l'arrondissement, s'affinent progressivement au niveau de chaque canton (1811), puis de chaque commune (1812), enfin de chaque éleveur inscrit nominalement (1813). Certaine enquête de 1811 ne précise-t-elle pas, en outre, le nombre de croisements réalisés par les éleveurs ? De là une plongée extraordinairement précise dans l'essor géographique de cet élevage du mérinos, dans son extension quantitative et même dans l'origine des bétiers reproducteurs !

Signe supplémentaire de l'attention des hauts fonctionnaires portée à cet animal : en 1811, M. le ministre de l'Intérieur en personne confie à M. Tessier, inspecteur général des bergeries du gouvernement, la rédaction d'une « Instruction sur les bêtes à laine, et particulièrement sur la race des mérinos, contenant la manière de former de bons troupeaux, de les multiplier et soigner convenablement en santé et en maladie »¹⁹. Plus de doute : l'État se fait berger et poursuit ses recherches jusque dans les moindres détails économiques. Ainsi, une enquête soissonnaise de cette même année 1811 – sans doute une réponse au décret préfectoral du 8 mars de la même année, concernant l'amélioration de la race des bêtes à laine – analyse, en trente questions précises, la longueur des laines, le poids des toisons, les conditions de l'agnelage et de la tonte, l'hygiène des bergeries, la nature des pâturages et des cultures à moutons, les épizooties... On y apprend également que « les laines soissonnaises se vendent généralement à Paris, Reims, Sedan, Beauvais et Amiens, à Orléans pour les fabrications de draps ».

Soissons n'est d'ailleurs pas le seul arrondissement à s'adonner au nouvel élevage : on trouve trace du mérinos dans le Laonnois, le Saint-Quentinois, ainsi qu'autour de Château-Thierry, dont l'arrondissement compte, pour sa part, un peu plus de 100 000 têtes, toutes races confondues, en 1813²⁰.

En cette même année, où l'empereur affronte les nations à Leipzig, est publié anonymement à Soissons un *Aperçu de l'état actuel de l'agriculture dans ce département*²¹, qui précise, entre autres, que le mérinos de l'Aisne se compose de 5 300 têtes en 1811, puis de 6 039 dès 1812, et que « les laines de mérinos servent à la fabrication des draps fins, des casimirs et des schals, dits de cachemire, tandis que celle des moutons indigènes n'est employée que pour le cardage des matelas, la fabrication des molletons, des couvertures, des étoffes grossières... ».

Autant dire que cette nouvelle laine est « noble », ce qui justifie dans chaque arrondissement la création d'un Jury pastoral, chargé « de fournir à l'administration tous les renseignements susceptibles d'accroître le nombre de

19. Archives de la Société nationale d'agriculture, à Paris.

20. *Mémoires de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne*, t. II, 1955, p. 31.

21. Bibl. mun. Soissons, coll. Périn 265, p. 169-174.

troupeaux de bêtes à laine, d'en perfectionner l'espèce, d'en tirer les produits les plus avantageux, et de parvenir à se procurer des laines, dont la finesse et la bonté assurent, dans la fabrication des étoffes, une amélioration sensible ».

C'est presque déjà l'esprit des comices agricoles, lesquels joueront bientôt un rôle si dynamique à l'égard de cette race dans le département. Mais surtout, c'est là, comme dans le recensement des bêtes à laine cité plus haut, que l'on trouve les 27 noms des membres de ces jurys, pour la plupart éleveurs de ce fameux mérinos, ainsi qu'une recherche à travers le département pourrait le confirmer.

Ces deux documents simultanés de 1813 marquent donc l'année précise où cet élevage innovant prend le visage personnel de tel propriétaire, de tel « cultivateur » (c'est le terme employé), dans tel village, dans telle ferme même, chacun possédant tant de bétiers purs, tant de brebis pures, provenant de telle origine, mais aussi tant de métis ou de moutons communs ! À partir de maintenant, l'historien n'est plus réduit à « compter les moutons », car il identifie désormais par leur nom ceux qui acquièrent ces mérinos, les sélectionnent, les croisent et en promeuvent les premiers ce qui sera la race « soissonnaise ».

Quelques précurseurs du mérinos soissonnaise

En ces dernières années de l'Empire, où l'élevage ovin reprend quantitativement vigueur dans tout le pays (la Bergerie de Rambouillet estime à 200 000 mérinos purs le cheptel français de 1815 pour cette race), il faut prendre garde à ne pas confondre l'ampleur des troupeaux avec leur composition. Ce précieux dossier de Soissons livre donc, vers 1813-1815, l'identité de tous les cultivateurs possédant « les plus beaux et les plus nombreux troupeaux de bêtes à laine dans l'arrondissement de Soissons », en prenant soin de distinguer les bêtes pures (encore rares), les métis et les indigènes²².

C'est ainsi que, parmi des fermes qui ne comptent qu'un ou deux bétiers purs – des spécimens expérimentaux, en quelque sorte –, certains noms se détachent pour leur volonté manifeste d'acclimater la race espagnole : dans le canton d'Oulchy-le-Château, M. Puisségur à Buzancy affiche 24 bétiers, autant que le canton de Soissons entier (26 têtes, dont 6 chez M. Pinta à Juvigny et 4 chez M. Géhier, membre du Jury pastoral à Vauxbuin). Quant au canton de Villers-Cotterêts, un nom le domine sans conteste : Jacques Collard, à « Villers-le-Hellon », avec 180 bétiers mérinos !

Jacques Collard

Ancien fournisseur aux armées de la République, ami personnel de Talleyrand, Jacques Collard acquiert le château de Villers-Hélon en 1795, devient maire

22. Société archéologique et historique de Soissons, dossier 234.

de la commune, puis membre du Corps législatif. C'est par les Mémoires de sa petite-fille Marie (née Cappelle, devenue Marie Lafarge, qui sera présumée empoisonneuse de son mari et écrira ses souvenirs d'enfance en prison) ainsi que par Alexandre Dumas – dont il fut le tuteur après la mort du général – que l'on dispose de quelques anecdotes pittoresques sur lui.

Celles qui concernent sa passion moutonnière revivent sous la plume quelque peu ironique de sa petite-fille²³ : « Mon grand-père s'était fait propriétaire avec fureur. Lorsqu'il vit des établissements de mérinos, il eut la moutomanie pendant près de cinq ans. Tous les bâtiments d'exploitation se métamorphosèrent en bergeries, les champs en prairies artificielles. La houlette redevint le sceptre de ce nouvel âge d'or, et si les moutons étaient admirables, les bergères étaient charmantes et pouvaient les faire oublier. » La fillette y voyait d'ailleurs un objet d'amusement : « Les étés me ramenaient à Villers-Helon, et mes jeux redevenaient campagnards. Les bergeries étaient pleines de beaux agneaux mérinos ; les plus petits se laissaient martyriser par mes caresses, tandis que les plus gros y répondaient par d'énergiques coups de tête. Quelquefois, quand ma bonne m'oubliait des yeux, j'escaladai un bon et gros mouton, qui, s'effrayant de son rôle de coursier, se frottant, se secouant, me faisant rouler au milieu de la paille, excitait en moi des rires fous, suivis toujours de quelques larmes de dépit. »

Premier éleveur de toute la région, Collard choisit ses bétiers avec le plus grand souci de l'origine. D'où viennent donc ses reproducteurs ? Très précisément, ils ont été acquis directement à Rambouillet, mais aussi à la bergerie de Malmaison, chez le maréchal Lannes et deux autres éleveurs particuliers. À son tour, il en cède quelques-uns : deux à M. Gary, de Rosoy, deux à M. Mocquet, de Berzy, deux encore à M. Desboves, de Noyant, cinq à son voisin de Louâtre, M. Petit... On sait même que, pour la lutte (l'accouplement), il loue l'un de ses bétiers à M. Potel, de Longpont. Autour de son élevage, il se fait d'ailleurs un tel mouvement qu'un dernier recensement, datable de 1815 environ, lui attribue la quantité à peine concevable de cinq cents bétiers purs ! Autant dire que Collard prend alors la tête des éleveurs ovins soissonnais. Deux anecdotes, de la même source familiale, témoignent qu'il va la conserver durant toute la Restauration au moins.

« À l'époque du sacre de Charles X²⁴, je vis pour la première et dernière fois le prince de Talleyrand. Mon grand-père le reçut avec bonheur à Villers-Helon. La cour, les jardins furent illuminés, et après le dîner on fit passer devant les fenêtres du salon les magnifiques troupeaux des trois fermes. Cette revue agricole parut amuser le grand diplomate. Il la trouva fort originale et voulut bien accepter pour Valençay les deux plus beaux bétiers. »

Quatre ans plus tard, une autre réception mobilise à nouveau les moutons au milieu des mêmes fastes : « Vers le mois d'août, mon grand-père eut le bonheur de recevoir chez lui la famille d'Orléans, pour laquelle il avait un culte

23. *Mémoires de Marie Cappelle, veuve Lafarge, écrits par elle-même*, Paris, 1841, 2 vol., 337 et 391 p.

24. En 1825.



Fig. 16. Les anciennes bergeries. Ferme de Lionval, commune de Chouy. Cl. A. Arnaud.

d'amour et de vénération. Avec quel soin et quelle coquetterie notre cher petit château se fit digne de cet honneur ! Un premier arc de verdure marquait les confins de la propriété, un second élevait ses vertes colonnades en haut de l'avenue. Les grilles de la cour se cachaient sous les festons de feuillages, les troupeaux étaient disposés pittoresquement sur les prairies qui bordaient le chemin et la population en habits de fête se groupait sur le passage des illustres hôtes. »

Autour de Collard, d'autres cultivateurs investissent massivement sur le mérinos : M. Leroy à Corcy et M. Valérien de Noue à Dhuizel (250 bétiers chacun), M. Puységur à Buzancy (200), M. Lavilleheurnoy à Soupir (150), etc. Deux d'entre eux figurent d'ailleurs dans les Mémoires de Dumas, qui les eut pour amis : M. Picot à Pisseleux et M. Danré à Coyolles et Faverolles.

Laurent Borniche

Lionval est une ferme isolée de la commune de Chouy, dans l'angle sud-est de la forêt de Retz (bois de Hautwison). Lorsque Laurent Borniche la prend en charge en 1810, elle est, dit-il, « mal tenue, mal montée et mal labourée ». Aussi décide-t-il rapidement de procéder en priorité à « un bon labour », puis de créer des prairies artificielles semées en luzerne, « la meilleure des fourragères, la plus économique et sans contredit la plus productive »²⁵.

25. L. Borniche, *Résultat de mes spéculations de mérinos*, Soissons, 1849, 13 p. Bibl. mun. Soissons, coll. Périn 1438.

**RÉSULTAT
DE MES SPÉCULATIONS DE MÉRINOS.**

EXTRAIT DE MON REGISTRE.

**VENTE DES LAINES
ET BÈTES,**

PENDANT LES DIX-NEUF ANNÉES QUE J'AI ÉTÉ FERMIER À LYONVAL.

ANNÉES.	VENTES DES		TOTALS.	OBSERVATIONS.
	LAINES.	BÈTES.		
1810	3,080	*	3,080	
1811	4,000	650	4,650	
1812	6,050	1,400	7,450	
1813	5,420	1,960	7,380	
1814	4,155	2,127	6,282	
1815	5,690	3,705	9,395	
1816	10,000	5,260	15,260	
1817	15,220	3,491	18,714	Lyonval, 137 hectares.
1818	15,534	12,936	28,470	
1819	11,360	3,885	15,245	
1820	8,379	14,185	22,564	Pris une ferme à Ancienville de [112 hect.
1821	8,000	14,080	22,080	
1822	10,000	10,145	20,145	Cédé à M. Lefrançois, reste Lyon-
1823	8,019	3,535	11,554	[val, 137 hect.
1824	10,300	9,429	19,729	Pris une ferme à Chouy, 50 hect.
1825	14,229	12,659	26,888	Cédé, reste encore Lyonval.
1826	9,230	7,471	16,701	
1827	9,080	10,940	20,020	
1828	9,000	17,203	26,203	Cédé à M. Simphal.
TOTALS	166,746	135,064	301,810	

Fig. 17. Rapport d'activité de Laurent Borniche tiré de son *Résultat de mes spéculations de mérinos*, écrit en 1849. Cl. A. Arnaud.



Fig. 18. Épitaphe de Laurent Borniche. Cimetière de Neuilly-Saint-Front. Cl. A. Arnaud.

Partant ensuite d'un troupeau traditionnel de 318 moutons champenois, il procède en quelques années à la valorisation de sa laine et à un remplacement progressif du cheptel, grâce à l'acquisition de brebis sélectionnées. En contrepartie de sa bonne laine vendue, il acquiert « des bétiers de choix » à Villers-Hélon et à Malmaison, double la contenance de ses bergeries et vise « à n'avoir que des mérinos de race pure ». Quand on sait qu'alors, une brebis coûte un peu plus de 100 francs, mais qu'il a payé jusqu'à 2 772 francs pour un bétier pur de Ramboillet, on mesure le doigté technique et le savoir-faire financier qu'il lui a fallu déployer. L'un des premiers, il triple le rendement de ses céréales grâce au fumier de ses bêtes, car, dit-il, « les brebis ont des pieds d'or et partout où elles les posent, la terre devient or ».

Les conseils sagaces de Borniche ne manquent pas sur le soin à apporter aux amendements, sur les bienfaits d'un labour de qualité, sur la distribution attentive du fourrage (« dans certaines fermes de quatre charrues, on pourrait, avec ce que l'on donne de trop aux chevaux, nourrir un cent de moutons ») et même sur la nécessité de toujours « surveiller le berger, auquel cependant est confiée la partie la plus importante de la fortune du fermier ». La conclusion s'impose, tant pour les agriculteurs que pour les éleveurs : « Obtenir constamment de la terre les produits les plus abondants et les plus utiles, par les procédés les plus simples, les plus courts et les plus économiques, tel est inévitablement le but raisonnable que doit se proposer tout cultivateur instruit et intelligent. »

Après dix-neuf années d'élevage mérinos à Lionval, Borniche est conscient d'avoir, « dans l'intérêt général, contribué à l'amélioration et à la multiplication des troupeaux du pays, et par suite à l'amélioration de l'agriculture ». Il s'engage alors pour de nombreuses années dans la vie publique de Neuilly-Saint-Front et mérite, à sa mort en 1862, une superbe et originale épitaphe, encore visible²⁶.

Jean-Baptiste Pille

S'il n'a pas figuré parmi les plus audacieux éleveurs soissonnais de mérinos, Pille mérite ici néanmoins d'être considéré, car son Livre de Raison²⁷, tenu de 1827 à 1841, révèle au fil des pages manuscrites bien des détails de la vie quotidienne du cultivateur de ce temps.

Parmi les données relatives aux terres, aux attelages, aux relations familiales et professionnelles et à toutes les formes de comptabilité de la ferme, deux préoccupations principales de l'éleveur s'en dégagent : la gestion de son cheptel, d'une part, le lien contractuel avec le berger, d'autre part.

« J'ai compté mes moutons le 10 novembre 1831 : 1^e bergerie, 39 m. – 2^e, 51 brebis – 3^e, 142 brebis – 4^e, 114 antenois²⁸ – 5^e, 130 agneaux. Total 476 et les 7 bétiers. » Nous connaissons donc la composition du troupeau dans les premiè-

26. Au cimetière de Neuilly-Saint-Front.

27. Archives familiales de Jean-Charles Doncoeur de Soissons.

28. Antenois : agneau ou brebis de plus d'un an et destiné à la reproduction.

res années de cette activité et savons que ses bétiers proviennent probablement de la Bergerie nationale, puisque Pille a soigneusement pris note, le 15 février 1831, du moyen de transport public pour s'y rendre²⁹. Ces reproducteurs constituent à la fois un investissement, mais aussi la garantie d'un revenu par le moyen de la location, ce dont il ne se prive pas, puisqu'il signale à plusieurs reprises : « J'ai loué à M. Dufour un bétier agneau gris, marqué d'un point rouge sur le derrière, moyennant la somme de 62 francs, y compris le droit du berger. » L'identification précise de l'animal sorti de la ferme est d'ailleurs un souci constant, afin d'être sûr de retrouver son bien au retour : « Le bétier agneau de ma brebis qui porte beaucoup de laine a l'oreille droite coupée... ma brebis serrée de laine qui a l'oreille un peu coupée a été au bétier le 12 de ce mois... »

À noter également que la location passe par un contrat écrit qui en précise les conditions : « Le 24, j'ai loué à Monsieur Leroux, cultivateur à Tanière trois bétiers, savoir un bétier au rond, un antenois, un agneau, moyennant la somme de deux cents francs. Il est convenu avec Monsieur Leroux et moi que si le bétier qui a le rond venait à mourir dans le courant du temps qu'il sera à la possession de Monsieur Leroux, il est obligé de me payer deux cents francs pour indemnité, prix convenu avec lui. »

Chaque vente est également consignée par écrit dans les détails, par exemple : « J'ai vendu mon vieux bétier à mon neveu Bourguin moyennant 130 francs, que je lui livrerai dans le courant de juillet 1832. Je lui prêterai pendant cinq semaines dans le courant du mois de novembre et décembre 1831. Si je n'allais pas à Rambouillet, il paierait 25 francs de location et je reprendrais mon bétier. Le marché serait considéré comme non avenu. »

Il en va de même pour la tonte, la vente de la laine et tout ce qui engage une somme d'argent, y compris, bien entendu, le contrat annuel avec le berger, celui-ci incluant toutes les prestations échangées, tant en argent qu'en nature : « Je donne à mon berger de la Saint-Luc 1833 à la Saint-Luc 1834, 1^e 110 pichets de blé, 2^e deux tiers blé et un tiers seigle, 3^e 140 francs, 4^e un demi-cent de fagots de bois de bouleau. Je retiens moitié des prunes et moitié des noisettes qui se trouvent dans le jardin. Je lui donnerai un franc pour chaque bétier que je vendrai ou louerai. Sa femme viendra trier avec le berger tout le foin qu'il rentrera à la bergerie. Elle est obligée de venir raffouler avec son mari tous les jours au matin, aussitôt que les agneaux commencent à venir. »

D'autres éleveurs d'avenir

Le 14 décembre 1836, Pille mentionne : « J'ai vendu à mon cousin Conseil, d'Oulchy, 32 moutons pour trente, en parc, moyennant la somme de 31 francs le mouton. Il devra les enlever le 28 décembre au plus tard. » C'est ici la plus

29. « Voiture pour aller à Rambouillet. Voiture de Paris à Versailles, dite gondole à 1 fr. 75. Bureau au Louvre près le Carrousel. Voiture de Versailles pour Rambouillet : bureau place d'Armes dans le café attenant à la caserne dite des Gardes françaises. Départ pour 2 ou 3 heures de relevée. Autre voiture pour Versailles à 75 centimes la place, place de la Révolution, en face le pont. »

ancienne mention connue de cet autre élevage, créé en 1812, qui est en train d'acquérir une bonne notoriété régionale, celle-ci devant culminer vers la fin du siècle.

Pendant la Monarchie de Juillet, le canton d'Oulchy-le-Château se distingue d'ailleurs pour ses efforts en la matière, comme en témoigne cet éloge du Conseil d'arrondissement³⁰ : « L'éducation des bêtes à laine étant une des sources les plus fécondes de la richesse du département, le Conseil d'arrondissement croit devoir distribuer des éloges et des félicitations à ceux de MM. les cultivateurs qui se sont spécialement occupés de cette branche de l'agriculture. Il les adresse surtout à M. Conseil, d'Oulchy, dont les bœufs sont renommés pour leur taille élevée, leur force, et par la finesse et la blancheur de leur toison ; à M. Guyot, de Servenay³¹, dont le troupeau entier se distingue par la finesse et la belle qualité de sa laine. Le Conseil espère que M. le ministre du commerce voudra bien accorder des primes qui auraient pour but de stimuler plus encore le zèle et les soins des éleveurs de cet arrondissement. »

Et dans une large moitié sud de l'Aisne, d'autres noms encore sont en train d'émerger pour les quelques décennies à venir, tels que Gaillard à Chouy, Duclert à Billy-sur-Ourcq/Édrolle, Delizy à Dammard/Montemafroy, Hutin à Vivières/l'Essart, Minelle à Courmont/Villardelle...

Un cas particulier : le mérinos de Mauchamp³²

En 1828, M. Graux, éleveur de mérinos à Mauchamp (entre Corbeny et Berry-au-Bac) remarque dans son troupeau un agneau à la toison remarquablement longue et brillante et décide de le sélectionner en vue de multiplier ce qu'il pense être une nouvelle race, que les filatures de Reims, à quelques kilomètres, ne manqueront pas de favoriser. Procédant avec rigueur dans les accouplements, encouragé par l'inspection générale des bergeries, M. Graux reçoit le premier prix du Bureau des manufactures en 1836, la médaille d'or de la Société royale d'agriculture, plusieurs subventions et passe donc pour le créateur de ce qu'on appela la race soyeuse, jugée un temps mouton de l'avenir. C'est sous le Second Empire que Mauchamp occupa le zénith de la notoriété.

Cependant, né d'un accident génétique, mal conformé, l'agneau d'origine ne pouvait suffire à fonder une race stable. Il est demeuré une mutation zootechnique du mérinos soissonnais, que les spécialistes de Rambouillet n'ont d'ailleurs pas complètement expliquée.

La transmission héréditaire se traduisit donc par l'élimination de nombreux sujets qui ne possédaient qu'imparfaitement ce caractère soyeux. Croisé avec des animaux anglais Dishley, le mouton de Mauchamp a conservé sa belle laine, mais a perdu sa marque mérinos. La génétique a donc finalement éliminé le mérinos de Mauchamp pour aboutir à une race nouvelle qui ne concerne plus l'Aisne : celle dite de la Charmoise.

30. « Rapport du Conseil d'arrondissement de Soissons », *L'Argus soissonnais*, 24 août 1842.

31. Sur la commune d'Arcy-Sainte-Restitue.

32. A. Joly, « Le Mérinos de Mauchamp », *Revue ovine*, n°4, décembre 1945, p. 5-8.

Naissance d'une nouvelle économie régionale

Période d'expansion économique générale, la Restauration a donc vu l'élevage du mérinos passer de l'initiative individuelle locale à une pratique qui tend à se concerter largement et à s'organiser dans le département. Le mérinos, maintenant acclimaté, attire l'attention de tous, depuis la capitale jusqu'à la petite ferme, il marque une sorte de renaissance, tant pour l'industrie lainière que pour l'économie rurale, et certains économistes, en particulier Brayer³³, soulignent que les nouvelles bêtes à laine fournissent également une viande mieux acceptée, coûtent peu, remodèlent notre paysage agricole et sont d'un rapport tout à fait prometteur, malgré un fléchissement des prix de la laine vers 1822-1823.

ACCROISSEMENT PROGRESSIF DU NOMBRE DE BÊTES À LAINE ENTRE 1801 ET 1813

Arrondissements	En 1813					Accroissement de 1801 à 1813
	Race indigène	Race indigène	Mérinos	Race croisée	Total	
Saint-Quentin	58.000	66.000	1.000	3.000	70.000	12.000
Vervins	41.000	85.000	300	6.000	91.300	50.300
Laon	100.000	147.000	1.200	15.000	163.200	63.200
Soissons	78.000	78.000	2.000	38.000	118.000	40.000
Château-Thierry	75.000	60.000	1.400	39.000	100.400	25.400
Total	352.000	436.000	5.900	101.000	542.900	190.900

Une difficulté particulière est signalée par Brayer, c'est que la qualité indéniable des toisons n'a pas encore entraîné une hausse des prix par rapport à la laine ordinaire : « Les marchands qui traitent avec les cultivateurs ont l'habitude d'acheter au poids, et malgré la différence de finesse, leurs prix varient peu... Cependant, c'est à obtenir des laines superfines que tendent les efforts du gouvernement, afin qu'elles puissent aussi rivaliser avec celles de Saxe. »

À l'intérieur du département, deux manifestations soutiennent ce commerce de façon significative : la foire aux laines de Saint-Quentin (qui dure huit à dix jours, fin juin) ainsi que le marché-franc aux moutons qui, depuis deux siècles, se tient à Blérancourt le premier mercredi de chaque mois et où il peut se vendre, selon Brayer, 5 000 ovins en une journée.

Constat étonnant cependant, les deux monographies économiques qui traitent alors de notre département³⁴ sont d'une grande sécheresse à l'égard de cet élevage pourtant prometteur. En effet, Hugo se contente d'énoncer : « 700 000 moutons. Le département nourrit de beaux troupeaux de laine mérinos », tandis

33. J. L. B. Brayer, *Statistique du département de l'Aisne*, 1824-1825.

34. Abel Hugo, *Département de l'Aisne*, 1835 ; Baget-Lecointe, *Dictionnaire de l'Aisne*, 1837.



Fig. 19. Au centre du fronton de l'hôtel de ville de Blérancourt,
un mérinos sculpté rappelle l'ancien marché franc aux moutons. Cl. A. Arnaud.

que Baget-Lecointe est encore plus laconique : « Les troupeaux de moutons sont nombreux et de belle race. On en compte quelques-uns de mérinos. »

Quelques années plus tard, suite à la mévente des récoltes de 1833-1834, un groupe de cultivateurs de l'Aisne s'adresse directement au ministre du Commerce³⁵ et explique : « Le produit des céréales, ce point capital de notre agriculture, est nul pour nous en ce moment. Il ne nous reste que nos laines et nos bestiaux, ces deux grands accessoires à toute culture bien entendue. » Arguant que les laines manquent et sont à un prix élevé qui reste exposé à la concurrence étrangère, laquelle produit à moindre coût, ils précisent la difficulté qui les menace : « L'équilibre sera bientôt rompu, et leurs bestiaux, leurs laines, arrivant en abondance, amèneraient une baisse qui porterait le découragement chez les cultivateurs, d'où résulterait la ruine de tous nos troupeaux, et, partant, celle de l'agriculture. Nous ne pouvons donc nous passer d'un droit éminemment protecteur. »

Ce même numéro de *l'Argus* apporte d'ailleurs la réfutation de cette pétition, telle qu'elle est exprimée par *l'Industriel de la Champagne*, daté du 27 février 1835, et où on relève cette proposition prémonitoire : « Dans un pays comme la France, il ne devrait pas exister une seule bourgade qui n'eût son conseil d'agriculture, de commerce et d'industrie, légalement constitués... Il y aurait avantage à ce que les agriculteurs fissent partie des chambres de commerce là où il en existe, et réciproquement à ce que des négociants ou des industriels fussent admis dans les conseils d'agriculture. Bien des difficultés, aujourd'hui inextricables, seraient de cette manière très promptement aplanies. » L'organisation économique est en marche...

Confirmant le rôle commercial de l'élevage ovin dans l'Aisne, *l'Argus soissonnais* daté du 6 janvier 1842 nous apprend que 6 891 moutons axonais viennent d'être vendus au marché aux bestiaux de Paris-Poissy, au prix moyen de 1,24 franc le kilo. De plus en plus, la province fait vivre la capitale, mais la part des mérinos, non précisée, y est sans doute minime.

Le Comice agricole de Soissons, vitrine locale de l'élevage ovin

C'est le 17 février 1849 qu'est créé le Comice agricole de l'arrondissement de Soissons, aboutissement de longues demandes et démarches, dont on trouve trace dès 1842 dans la presse locale³⁶. Se définissant lui-même comme « association libre des propriétaires, agronomes, cultivateurs et de toutes autres personnes qui s'intéressent à l'agriculture », il se fixe pour but « d'établir des liens..., de recueillir des connaissances..., de stimuler le zèle de l'industrie agricole..., d'aider et encourager l'amélioration des races d'animaux utiles, d'indiquer les débouchés..., de proposer l'adoption de mesures..., de provoquer l'amélioration des chemins d'exploitation et vicinaux... ».

35. *L'Argus soissonnais*, 1^{er} mars 1835.

36. *Id.*, 31 juillet et 24 août 1842. Ces articles rappellent qu'un premier comice s'est déjà créé à Château-Thierry le 8 juin 1840.

Sa manifestation la plus populaire est, sans conteste, la fameuse Fête solennelle qui se déroule fin mai sur le mail de Soissons, « en présence des autorités constituées ». C'est toujours l'occasion de discours fleuris, de distributions de récompenses et médailles aux employés (les fameux « prix de moralité »), ainsi que de primes pour les plus belles bêtes, de réjouissances diverses... et d'un jour de congé pour le personnel des fermes !

En ce qui concerne le nouvel élevage ovin du Soissonnais, sans doute n'est-ce pas là que l'on va trouver des considérations zootechniques décisives sur le mérinos, mais la fête annuelle constitue au moins une sorte de baromètre de la vitalité de cette branche comme de la place du beau métier de berger. C'est à ce double titre qu'un survol des Comices de Soissons, de 1849 à 1855, présente ici un certain intérêt³⁷.

Éloge de la race ovine

Le premier concours de bêtes ovines se situe en 1850, mais il ne se présente qu'un candidat (M. Lemoine, de Vauxbuin), alors qu'« il existe dans cet arrondissement un si grand nombre de bons troupeaux renommés par la belle taille et la finesse de leur laine ».

L'année suivante, une médaille d'argent et une prime de 60 francs vont à un cultivateur d'Aizy pour un lot de bêliers de race mérinos, tandis que des primes récompensent les brebis antenoises de M. Bourguin, de Tigny et M. Lemoine, de Vauxbuin.

En 1852, ce même M. Lemoine reçoit à nouveau une médaille d'argent, tout comme M. Potel, de Tigny, lequel sera une nouvelle fois lauréat en 1854 pour son bêlier, qui « réunit toutes les qualités qu'un éleveur doit exiger ».

Éloge du berger

Si toutes les fermes de l'arrondissement ne possèdent pas des mérinos, elles emploient du moins un berger, première catégorie de personnel traditionnellement récompensée par le Comice. Aussi la concurrence est-elle serrée ! Le métier exige le savoir-faire, la vigilance, la sagacité, la responsabilité, le sens du devoir (travail du dimanche), car il est « l'agent principal de la ferme, dont le troupeau est une richesse ». Le sous-préfet de 1849 ne peut d'ailleurs s'empêcher de le décrire avec lyrisme : « La belle saison venue, le berger vit dans les champs, avec ses chiens fidèles, dont la sagacité est proverbiale. Dans le silence de la solitude, en présence de la nature, il médite, il note ses observations. La nuit, les splendeurs du ciel se déploient devant lui, il connaît les étoiles, les constellations célestes... Vie libre, vie indépendante, exempte de soucis et de peines... »

37. Bibl. mun. Soissons : Comice agricole 1849 (275 Rég.), Comice agricole 1850 (Coll. Périn 275 bis), Comice agricole 1851 (325 Rég.), Comice agricole 1852 (253 Rég.), Comice agricole 1853 (327 Rég.), Comice agricole 1854 (252 bis Rég.), Comice agricole 1855 (329 Rég.).

Dans ces comices, les prix des bergers récompensent généralement les vétérans de la profession (premier prix 1850 à M. Hannequin, de Droizy, pour 53 ans de bons et loyaux services), leur fidélité à la même ferme, leurs capacités vétérinaires, leur probité. L'exemple peut en être M. Jean-François Gosse, berger de M. Lemoine, de Vauxbuin, récompensé en 1852 avec cette « citation » : « Gosse, malgré ses 78 ans, est encore en hiver le premier levé dans la ferme. L'âge n'a point glacé son activité, il couve de ses yeux ses moutons, et ses chiens font certainement moins bonne garde que lui autour du troupeau qui lui est confié. Il est de la vieille roche des bergers, il a une sorte de culte pour ses maîtres, il s'identifie avec leur bonne comme avec leur mauvaise fortune... »

Citons également quelques cas particuliers : M. Veron, premier berger de M. Conseil, à Oulchy, et expert habile pour écarter les maladies ou réussir les croisements qui font le renom de sa ferme (1854) ; MM. Roger et Bertrand, bergers de M. Desboves, à Septmonts, qui ont la charge de quinze à seize cents moutons (1854) ; M. Antoine Gosse, berger de M. Fontaine à Bieuxy, « opérateur et rebouteur de toutes ses bêtes », particulièrement doué pour la castration des agneaux³⁸, opération délicate qu'il a menée avec succès plus de 50 000 fois (1855) !

Né juste avant le Second Empire, le Comice agricole de Soissons se fait donc visiblement le gardien des traditions et de la qualité de l'agriculture. Les concours régionaux et les expositions universelles, qui vont se suivre alors, intensifient cette glorification de l'élevage et l'orientent vers une voie de résistance à la concurrence et de progrès. Le mérinos précoce n'est plus éloigné...

Les moutons de l'Aisne en vedette

Paris, 1855

Fin mars 1856, le préfet de l'Aisne remet à Laon les récompenses obtenues à l'Exposition universelle de Paris, l'année précédente, par les exposants du département³⁹ et précise : « Cette exhibition était appelée, en mettant en présence les forces vives de toutes les nations, à les pousser vers le progrès, ce grand besoin des sociétés modernes... Le département de l'Aisne y a tenu dignement sa place... Mais notre agriculture, si avancée, si prospère, n'a été qu'imparfaitement représentée. Si l'on excepte les merveilleux produits du troupeau de Mauchamp, quelques échantillons de grains, de légumes, de fourrages, de plantes textiles, de laines, pouvaient-ils faire soupçonner les efforts et l'intelligence dépensés par nos agriculteurs avides du progrès ? » Si le mot « mérinos » n'est pas prononcé, du moins le mouton fait-il désormais officiellement partie des produits de pointe du département, de ceux qui portent l'étendard de l'Aisne à l'extérieur...

38. Le bon berger l'exécutait traditionnellement avec les dents, méthode qui a perduré jusqu'aux années 1950. Voir Yves Hamelin, Georges Parmentier, Roger Le Guen, *Le froment et la futaie. Cent ans d'agriculture dans le Valois*, Paris, 1999.

39. *Le Journal de l'Aisne*, 24 mars 1856.

Londres, 1862

La confirmation ne va pas tarder. À l’Exposition de Londres en 1862⁴⁰, le visiteur peut comparer les ovins français et anglais, leur conformation, leurs laines. Le rapporteur de ce secteur – qui n’est autre que M. Minelle, l’éleveur de Villardell – souligne la présence de 58 exposants de l’Aisne (dont M Graux, M Conseil, d’Oulchy, M Hutin, de l’Essart…), tous professionnels de haut niveau, qui, explique-t-il, n’ont rien à envier aux éleveurs anglais. Ces derniers ont pourtant eux-mêmes acclimaté le mérinos espagnol, mais n’ont pu en obtenir de bons résultats puisqu’ils en sont arrivés à importer des bétails reproducteurs… de l’Aisne ! Ce qui fait la supériorité du mérinos soissonnais, ce n’est pas tant la finesse de sa laine (que l’Angleterre ou la Saxe parviennent à égaler) que son aptitude à la boucherie. « Leurs animaux ne sauraient payer, comme le font les nôtres, la plus grande partie de leur nourriture par la viande et par le fumier. » L’équilibre laine/viande est donc mieux assuré chez nous, ce qui consolide l’économie de cet élevage.

M. Minelle cependant, le premier, remarque que le mérinos a littéralement « explosé » sur les terres vierges d’Australie : « Cette colonie, plus étendue que l’Europe entière, possède déjà une quinzaine de millions de moutons à laine fine… Les colons donnent chaque jour plus d’extension à leur troupeau, et l’on cite un seul propriétaire possédant actuellement douze cent mille mérinos. La métropole anglaise reçoit annuellement de 25 à 30 millions de kilos de cette laine lavée à dos, ce qui égale la cinquième partie de la production totale de la France. » Le danger est donc clairement identifié : « L’immense extension que le mérinos a pris dans les colonies anglaises menace d’une concurrence sérieuse les troupeaux qui font depuis de longues années la gloire et la richesse de notre département. Bien que nos laines soient supérieures à celles de l’Australie, il serait possible qu’elles eussent à subir encore, dans quelques années, une dépréciation plus grande que celle qu’elles ont déjà éprouvée. »

Aussi M. Minelle esquisse-t-il déjà une piste pour nos éleveurs : moins rechercher une qualité suprême de laine, mais viser plus de viande et un engrangement plus précoce : « N’obtiendrions-nous point ainsi des animaux qui, tout en donnant dans un âge peu avancé de la viande de bonne qualité, pourraient être élevés et engrangés dans nos bergeries, et y déposeraient des fumiers destinés aux céréales qui sont aussi indispensables à nos populations que la viande de boucherie ? » Face aux dangers extérieurs, le salut passe donc par le développement de la précocité, un créneau innovant et profitable.

Laon, 1866

Pour le Concours régional agricole organisé à Laon en mai 1866, nous avons la chance de pouvoir disposer, grâce au Fonds Périn, de six documents

40. Exposition universelle de 1862 à Londres ; Étude au point de vue des intérêts agricoles et industriels du département de l’Aisne, Laon, 1863 ; Bibl. mun. Soissons, coll. Périn 506.

complémentaires qui renseignent sur ses divers aspects, en particulier autour de l'exposition ovine⁴¹. L'analyse en est particulièrement instructive.

Souhaitant se démarquer des précédents concours régionaux organisés en France, qui ressemblent trop souvent à des comices à grande échelle, le préfet de l'Aisne – qui a obtenu d'organiser à Laon le concours à venir, en rassemblant huit départements – insiste, dès sa circulaire du 10 septembre 1864, sur la dimension économique exemplaire que doivent revêtir les exploitations en lice. Il crée à cet effet une prime d'honneur, qui récompensera « l'agriculteur de l'Aisne dont l'exploitation sera la mieux dirigée et qui aura réalisé les améliorations les plus utiles et les plus propres à être offertes en exemple ».

Les instructions présentées aux concurrents occupent six pages complètes et balaient tous les domaines avec une extrême précision : bâtiments, assolement, comptabilité, outillage, animaux, débouchés, etc. On en jugera par cet extrait concernant le seul élevage ovin : « Béliers, moutons, brebis – description des différentes races existant sur le domaine. Effectif du troupeau par races. Dispositions des bergeries. Aliments et régimes ; pâturage, parcage. Nourriture à l'étable dans les diverses saisons, sel, boisson. À quelle époque les agneaux naissent-ils, et à quel âge les sèvre-t-on ? Poids moyen de la toison. Prix annuel de l'entretien d'une tête, agneau, antenais, bélier, mouton et brebis. Prix de vente des animaux. Prix des laines. Les brebis sont-elles traites ? Que fait-on du lait ? Si l'on fabrique du fromage, décrire sa préparation, la quantité nécessaire pour 1 kilogramme de fromage, débouchés. Prix du fromage à ses divers âges. Améliorations tentées et obtenues. Maladies habituelles. Moyens préservatifs et curatifs. »

Parmi les divers candidats, M. Minelle, de Courmont, présente ses différents types d'élevage, parmi lesquels ses ovins (802 têtes), qu'il oriente vers la location de béliers reproducteurs. « Prenant pour point de départ le bon troupeau mérinos croisé qui m'avait été cédé par mon père, je l'ai perfectionné par l'introduction de plusieurs béliers tirés de Rambouillet et des meilleurs troupeaux de mérinos. Bien que mon établissement soit le plus nouvellement formé dans notre zone, il a déjà acquis une certaine réputation. »

Très précis, le catalogue des animaux exposés répertorie tous les mérinos et métis-mérinos présentés au jury (77 mâles et 32 femelles, presque exclusivement de l'Aisne), ainsi que le nom de leurs éleveurs. Comme sur une photographie instantanée sont ainsi identifiés tous ceux qui ont choisi de développer cette race mérinos dans un esprit de sélection et de qualité. Une médaille d'or va à M. Hutin, de l'Essart, pour la prééminence de son « bon troupeau mérinos », dont il exporte des spécimens vers l'Allemagne et même vers l'Amérique. D'autres

41. Bibl. mun. Soissons, *Concours régional de 1866 et prime d'honneur, 1864*, coll. Périn 2555 ; *Concours régional de Laon : Mémoires adressés à M. le préfet par les principaux lauréats concourant à la prime d'honneur*, coll. Périn 2568 ; *Concours régional agricole de Laon, catalogue des animaux, instruments et produits agricoles exposés*, coll. Périn 2570 ; *Concours régional agricole de Laon 1866, liste des récompenses*, coll. Périn 2571 ; *Concours régional de Laon 1866, par Jacques Valserres, extrait du Journal de l'Aisne*, coll. Périn 2572 ; *Dix jours au concours régional de Laon, impressions d'un cultivateur*, coll. Périn 2573.

médailles couronnent individuellement les béliers et brebis de M. Camus, à Pontru, M. Conseil-Lamy, à Oulchy, M. Duclert, à Oulchy, etc.

Mais au-delà des exposants et des exposés, il convient de remarquer que cette exposition agricole suscite d'intéressantes remarques autour du cheptel ovin de l'Aisne et de son évolution. Les deux derniers documents utilisés, ceux de M. Jacques Valselles et du cultivateur V. Albert, prennent en effet nettement position en faveur d'une nécessaire amélioration du mérinos de l'Aisne, qui soit plus en accord avec les données économiques du moment. Leurs principaux arguments se résument ainsi :

- a) le mérinos de Rambouillet était surtout recherché pour sa laine fine de grande valeur, mais sa viande, à goût de suint, était rejetée. 80 ans après son introduction en France et grâce à la sélection attentive de nos éleveurs, l'animal a beaucoup grandi, sa toison, moins recherchée, est devenue longue, ouverte et plus lourde, le suint s'est réduit au profit d'une viande de meilleure saveur.
- b) « Il ne faut pas que la prépondérance appartienne à la laine, car si indispensable qu'elle soit pour nous vêtir, la laine nous arrive de tous les points du globe, tandis que la viande sur pied ou fraîche ne supporte pas de longs transports. Il est donc urgent que nous la produisions nous-mêmes... Jadis la laine était le principal, aujourd'hui elle devient l'accessoire. » Argument appuyé, bien sûr, sur la forte importation des laines d'Australie et d'Amérique du Sud à partir de 1860...
- c) Il n'est plus temps de soutenir une vaine concurrence contre une laine étrangère à bas prix. La toison de nos mérinos, dès l'instant où elle est quantitative-ment productive, suffit à nos étoffes d'aujourd'hui. « Loin de s'affliger de l'état actuel des choses, nos éleveurs doivent donc en être fiers, puisque les premiers en Europe ils sont entrés dans la voie du progrès, en transformant le mérinos à laine fine en mérinos de boucherie. »

Paris, 1867

Sur les bords de la Seine, très précisément à Billancourt, l'Exposition universelle de 1867 accorde à nos éleveurs de mérinos la place qui leur revient⁴².

Soulignant la fierté déjà perceptible à Laon l'année précédente, le commentateur s'écrie : « Nous avons maintenant en France des troupeaux qui valent beaucoup mieux que celui créé par Louis XVI », ce qu'il explique ainsi : « Dans le nord de la France, les éleveurs nourrissent très fortement ; or, il est reconnu qu'avec un régime très substantiel dès le jeune âge, les parties alibiles se portent de préférence vers les muscles. C'est ce qui explique pourquoi, avec un tel régime, on réduit successivement la charpente osseuse, le volume de la tête et des jambes, on arrive à la précocité et on obtient de plus grandes quantités de viande... Nos éleveurs ont donc approprié aux besoins de la boucherie cet animal qu'en Espagne et de l'autre côté du Rhin tous les consommateurs repoussent. »

42. *L'Exposition universelle de 1867 illustrée*, 60 livraisons, 1867. Arch. dép. Aisne, f° 97/1, livraison 25 du 29 juillet 1867.



Fig. 20. Plaque-récompense de l'un des premiers concours de mérinos, conservée à la station de testage de Verdilly. Cl. A. Arnaud.

Un rapport complémentaire⁴³, sous la plume de Gustave Bonjour, apporte ici un éclairage significatif sur le savoir-faire de nos professionnels face aux exposants étrangers : « Est-ce que notre exposition française, dans laquelle nos éleveurs du département de l'Aisne tiennent un rang très distingué, témoigne d'une infériorité marquée ? Non certes... Sur l'état dans lequel se trouvent nos races mérinos, nous n'avons qu'à louer les efforts persévérateurs et couronnés d'un légitime succès de nos agriculteurs distingués... Nous devons dire que les laines du Soissonnais, soit en suint soit en lavé à dos, sont mieux traitées que celles des arrondissements de Laon, Saint-Quentin, Vervins. Aussi obtiennent-elles de meilleurs prix. »

En cette fin du Second Empire, deux enquêtes départementales⁴⁴ confirment que l'avenir est porté par cette race élaborée en Soissonnais.

Le point de vue des professionnels

Au milieu du siècle, l'Aisne tend à devenir le pays du mouton, puisque l'enquête de 1867 précise : « En 1852, un recensement du nombre des moutons

43. *L'Exposition universelle de 1867, étudiée au point de vue des intérêts du département de l'Aisne*. Paris, 1868, 440 p. Rapport de Gustave Bonjour : les laines peignées et filées, p. 337-345.

44. Ch. Gomart, *Statistique agricole sommaire du département de l'Aisne*, 1858. Ministère de l'Agriculture, *Enquête agricole départementale : Aisne*, Paris, 1867, 417 p.

dans le département en portait le nombre à 1 052 000. Le recensement de 1866 l'élève à 1 177 117 »⁴⁵. L'administration doit donc prendre des mesures d'endiguement, comme le donnent à penser deux articles du Règlement sur les chemins vicinaux⁴⁶, édicté le 30 septembre 1854 par la préfecture : « Il est interdit de dégrader les talus des chemins vicinaux ou d'y faire ou laisser pâturer les bestiaux, de quelque espèce qu'ils soient... Il est défendu de faire ou laisser paître sur les chemins vicinaux aucune espèce d'animaux, soit sous la garde d'un pâtre, soit même à la longe ou en laisse. »

La Statistique de 1858 est peu bavarde sur l'élevage ovin, mais elle confirme clairement : « La race dominante dans le département est le mouton mérinos ou métis-mérinos... On l'élève soit pour le livrer à l'engraissement, soit pour fabriquer des reproducteurs mâles ou femelles. La laine mérinos fort estimée est l'objet d'un commerce considérable... Parmi les établissements qui s'adonnent avec succès à l'élève du bélier reproducteur, on peut citer MM. Hutin, de Lessard, Hutin, de La Loge, Simphal, de Lionval, Lamy, de Remevoisin, Camus, de Berthaucourt, et Bouvry, de la Ville-aux-Bois. »

Quant à l'enquête menée par le ministère de l'Agriculture en 1867, elle analyse le terrain et en souligne certaines données : « L'arrondissement de Soissons se partage en grandes fermes très favorables à la production des céréales et à l'élève de la race ovine qui, dans cette contrée, est un des éléments de la prospérité agricole [p. 6]... Il y a dans l'Aisne insuffisamment d'engrais, car il y a insuffisance de têtes de bétail à l'hectare. On devrait nourrir plus, il y a donc déficit de fumier... Il faut compter comme une fumure puissante le parage. Et comme il y a dans ce département une grande abondance de troupeaux de moutons, la terre y reçoit de ce côté un secours assez riche ; c'est aussi le seul avantage qui résulte de la vaine pâture [p. 31]. »

L'élevage fait donc partie des points forts, et même des atouts d'avenir : « Un grand progrès a été réalisé depuis trente ans dans la production des animaux : le choix des races plus judicieux, meilleurs procédés d'alimentation, l'élevage est mieux dirigé, par suite les animaux deviennent plus précoces et rendent de plus grands services. »

L'enquête proprement dite se compose de 161 questions, qui balaien toute la vie agricole, et dont les réponses sont apportées tant par des observations des enquêteurs que par des dépositions orales de nombreux fermiers. Parmi ces dernières, multiples sont les contributions apportées au débat laine/viande, qui accompagne l'Exposition universelle de cette même année. Soulignons en tout cas que tous les éleveurs ovins interrogés s'accordent à reconnaître cette activité pour rentable – ou au moins équilibrée –, mais insistent également sur le rapport non négligeable du fumier de mouton : « J'ai 1 500 moutons et ne les nourris que pour l'engrais (M. Lemoine, Vauxbuin)... Mon troupeau de 1 000 à 1 200 têtes me satisfait et j'en tire quelque profit, surtout par l'engrais (M. Carette,

45. Soit plus de deux têtes par habitant. Enquête de 1867, p. 67.

46. Bibl. mun. Soissons, coll. Périn 435. Art. 341 et 372.

Auffrique)... Le fumier pour mon exploitation est le seul bénéfice que je retire de mon troupeau (M. Didier, Cuiry-Housse). »

Nul ne pressent alors que la prochaine arrivée des engrais chimiques va bientôt anéantir cet avantage et aura également pour effet de rendre aux cultures bien des terres à moutons, jugées jusqu'alors trop pauvres.

Retenons en tout cas de cette enquête ministérielle de 1867 qu'elle est la première à évoquer officiellement le mérinos dans le contexte sélectionné de la région soissonnaise, puisqu'il est maintenant avéré que cet arrondissement s'est placé lui-même à la pointe de cet élevage, pourtant implanté originellement dans tout le département. Le texte en explicite d'ailleurs clairement certaines raisons (grandes exploitations, type de paysages et de cultures, volonté et maîtrise des éleveurs)... Le nom de la nouvelle race va en découler.

Qu'est-ce que le mérinos précoce du Soissonnais ?

C'est, semble-t-il, dans un article de A. Sanson, publié dans l'*Argus soissonnais* du 9 février 1875⁴⁷, qu'est utilisé pour la première fois ce qui deviendra le nom officiel de la nouvelle race. Sanson est professeur de zoologie et zootechnie à l'école d'agriculture de Grignon, il est un spécialiste reconnu de la gent ovine et il consacre ici un long développement technique à ces « mérinos précoce du Soissonnais » qui, « au premier rang des troupeaux français », se développent sur les plateaux des cantons de Neuilly-Saint-Front et d'Oulchy-le-Château.

« Le progrès accompli est vraiment remarquable », souligne-t-il, en citant les noms des éleveurs de pointe, qu'il a pu visiter sur le terrain. Ce sont donc Paul Bataille à Passy-en-Valois, M. Conseil-Lamy à Oulchy-le-Château, M. Duclert à Edrolle, M. Hutin à Lessart, M. Delizy à Montemafroy, M. Minelle à Villardelle, des noms déjà distingués depuis bien des années. Après avoir montré, chiffres à l'appui, que l'élevage de ce mérinos est d'un rapport « très rémunérateur », il fait état de brins de laine d'une longueur extraordinaire (jusqu'à 190 mm chez un bétail d'Edrolle !), qui affichent en même temps finesse et résistance. Même comparées aux laines « coloniales » (c'est-à-dire d'importation), les laines du Soissonnais sont « supérieures à toutes les autres ».

De même inspiration est un petit article du *Journal de l'Agriculture*, publié en 1879⁴⁸, qui met en valeur le « degré de perfectionnement auquel sont parvenus les troupeaux de ce centre de production du Soissonnais, sous le double rapport de la régularité de la conformation des sujets qui les composent et des qualités de leurs toisons ».

En témoignent cinq ou six éleveurs, que les jurys ne parviennent pas à départager, tant leurs bétails exposés « sont conduits avec une égale supériorité »,

47. A. Sanson, *Les mérinos précoce du Soissonnais*, Bibl. mun. Soissons, coll. Périn 662.

48. « Un bétail mérinos du Soissonnais », *Journal de l'Agriculture*, juillet 1879, Bibl. mun. Soissons, coll. Périn 3165.

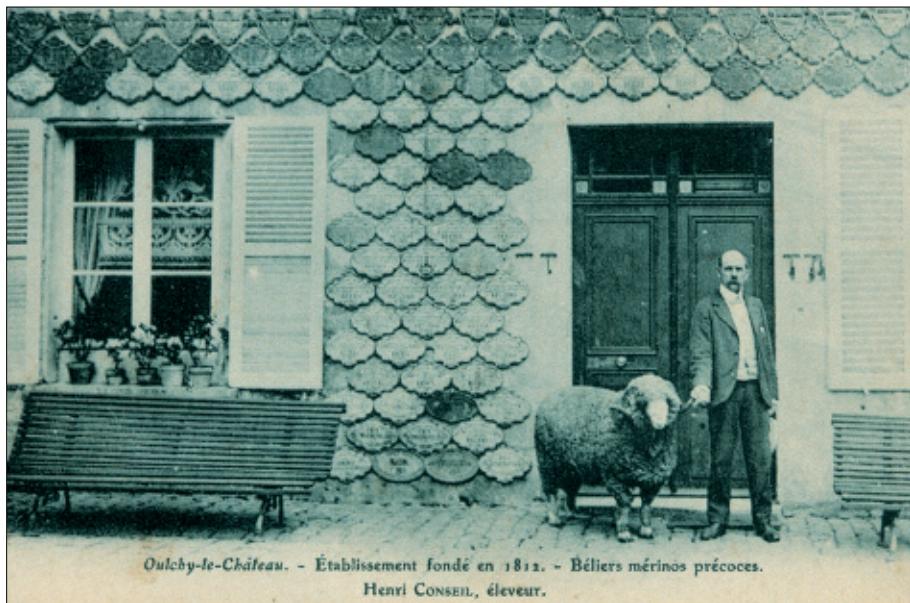


Fig. 21. La famille Conseil, à Oulchy-le-Château,
a mené l'élevage du mérinos jusqu'à l'excellence pendant plus d'un siècle. Coll. part. Cl. A. Arnaud.

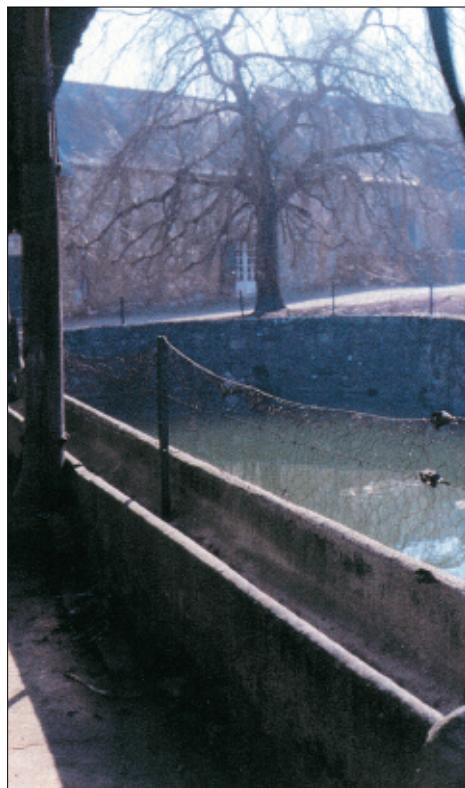


Fig. 22. La traditionnelle « rigole à moutons »
à la ferme de Violaine (commune de Louâtre).
Cl. A. Arnaud.



Fig. 23. Du mérinos à plis au mérinos précoce. Document *Omnium agricole*, Hachette, 1920. Cl. A. Arnaud.

et cela qu'il s'agisse de « cornards » (mâles à défenses enroulées de grande envergure) ou de « meuss » (sans cornes).

C'est l'occasion de découvrir un portrait zootechnique accompli d'un bétier de Paul Bataille, sorte d'archétype de la race, primé au concours de Lille : « Le bétier qui lui a valu le premier prix était irréprochable sous tous les rapports. Par la brièveté du cou, par la longueur du corps, par la rectitude de la ligne du dos et le parallélisme de celle de la poitrine et du ventre, par la largeur et la correction de la base de sustentation, par la brièveté des membres et la finesse relative de la tête et des cornes, enfin par l'absence complète de plis à la base du cou, on voit clairement qu'il s'agit là d'un sujet admirablement conformé. Il est facile de voir aussi que l'ampleur de son corps n'est point due à cette couche épaisse de graisse, dont on constate la présence sous la peau de beaucoup de moutons anglais. Ici, ce sont les formes du squelette et celles des masses musculaires qui l'entourent qui commandent la conformation générale et qui assurent un rendement élevé en viande. Quant à la valeur de la toison, on sait que les toisons du Soissonnais se distinguent par la finesse, la longueur et surtout le nerf de leur brin, qui leur assure une plus value incontestée. »

Deux ans plus tard, les mêmes éleveurs se disputent à nouveau les honneurs au Concours régional agricole de Versailles⁴⁹ et raflent tous les prix destinés aux plus beaux mérinos. L'Aisne affiche donc, une fois de plus, sa remarquable supériorité, et cela « avec le plus grand éclat ».

Si le recensement animalier de 1866 marque sans doute le point culminant du cheptel ovin dans l'Aisne, le chiffre ne va baisser que lentement, puisque les bêtes à laine, soutenues par le renom du mérinos, représentent plus que jamais une tradition et un rapport.

Avec un million de têtes en 1879⁵⁰, il y en a nécessairement partout, comme l'attestent les enquêtes communales des instituteurs de 1883, examinées au hasard des villages du Valois⁵¹. Haramont affiche 100 moutons de race commune, Corcy 400, Villers-Hélon 750, Louâtre 1 200, Longpont 1 550, Faveilles 1 600, Chouy 3 800 ! Villers-Cotterêts déclare « 385 brebis », Dampleux précise « 150 moutons, 140 brebis, 300 agneaux », Vivières annonce « 2 bétiers,

49. « Le département de l'Aisne au Concours régional de Versailles », *Journal de l'Aisne*, 26 juin 1881, Bibl. mun. Soissons, coll. Périn 748.

50. Chiffre donné par Jules Verne, *Géographie illustrée de la France*, 1879.

51. Arch. dép. Aisne, fonds Piette.

995 moutons, 560 brebis, 360 agneaux », tandis que, renonçant à les compter, l'instituteur de Montgobert signale sobrement « des bêtes à laine » et celui de Parcy-Tigny « beaucoup de moutons » ! La part variable des mérinos n'y est cependant pas connue.

Face à la crise

Ce sont pourtant les années où s'amorce, tant en France qu'à travers le monde, le reflux du mouton⁵², pour des raisons à la fois générales et locales : une meilleure exploitation des terres qui réduit les « parcours », la généralisation des engrains chimiques, la crise lainière et même, parfois, la pénurie de bons bergers. La comparaison des cheptels de 1866 et 1913 est parfaitement démonstrative : notre pays passe alors de 29,5 millions de têtes à 16,2 millions, l'Allemagne passe de 25 à 5 millions, l'Espagne de 32 à 16, l'Argentine de 67 à 43... Quelques exceptions, dues au bas prix de la laine produite, apparaissent dans ce mouvement : l'Australie reste stable (autour de 85 millions) et l'Union Sud-africaine accroît de 10 à 35 millions ses moutons du Cap⁵³.

L'heure de la laine est maintenant passée et ses cours s'effondrent inexorablement en France depuis une trentaine d'années déjà⁵⁴. Après s'être vendue 5,40 francs le kilo pendant l'exercice 1852-1853, la laine des quelque 300 moutons d'une ferme de 112 ha proche de Château-Thierry ne trouve plus preneur qu'à 2,15 francs lors de l'exercice 1881-1882 !

Cette crise s'ajoutant à une évolution générale difficile du monde rural (avec le fameux « exode »), rappelons brièvement que cette fin du XIX^e siècle voit les pouvoirs publics réagir par la mise en place de nouvelles structures : le premier ministère dédié à l'agriculture est créé en novembre 1881, le syndicalisme paysan et la médaille du Mérite agricole naissent en 1884 (le premier syndicat agricole de l'Aisne est celui de Château-Thierry en 1886), puis c'est le Service des Améliorations qui est lancé en 1903 (il devient Génie rural en 1918), les mutuelles d'assurances et de retraites agricoles en 1904⁵⁵.

Devant la fatalité de certaines maladies, les recherches sur le bétail se développent. C'est sur les moutons de la Beauce que Pasteur isole le bacille du charbon et met en place, dès 1881, la vaccination. Ouverte en 1829, l'École nationale d'agriculture de Grignon précède, dans l'Aisne, la ferme-école de Guizancourt (1849), avant que la III^e République n'implante un enseignement agricole spécialisé dans les régions. Dans l'Aisne, la station agronomique de Laon est votée en 1886 et c'est à la rentrée 1891 que s'ouvre l'École pratique d'agriculture Alexandre Delhomme à Crémancy.

52. Les économistes parlent de la « dépécoration ».

53. Henry Girard et Georges Jannin, *Le mouton de rapport*, Paris, 1927.

54. *Enquête sur la crise agricole dans l'Aisne. Rapport de la Société des agriculteurs de France*, 1884. Arch. dép. Aisne, 8^e br. 1550.

55. G. Duby et A. Wallon, *op. cit.*, Paris, 1977, t. III, p. 415-420.



Fig. 24. Les brebis mérinos de Léon Lévêque primées une nouvelle fois à Paris en 1909.
Coll. part. Cl. A. Arnaud.

Entre sélection et croisement, entre pureté et métissage, l'expérimentation sur les races se fait plus scientifique et l'on commence même à parler de génétique. Tandis que le mérinos de Rambouillet reste pur de tout apport étranger depuis 1786 (et jusqu'à nos jours) – et par là même uniquement dévolu à la production lainière –, des essais de métissage contrôlé ouvrent, au prix de nombreux échecs, des pistes d'amélioration en direction de la production bouchère. C'est ainsi que le croisement entre un mérinos français et un Dishley anglais, réalisé vers 1850 à Alfort, va enclencher la naissance d'une nouvelle race, d'abord appelée Dishley-mérinos, sans cornes mais très laineuse et charnue à la fois. Sous le nom de « mérinos Ile-de-France », il contribue, bien avant 1914, à concurrencer et limiter notre « précoce du Soissonnais ».

Un exemple : en mars 1901, le ministre de l'Agriculture lui-même instaure dans l'Aisne un « concours spécial aux races ovines Mérinos et Dishley-Mérinos ». À Château-Thierry, trois mois plus tard, ces deux seules races – la première, issue d'une minutieuse sélection, la seconde, résultant d'un métissage – s'affrontent et doivent se partager le palmarès⁵⁶.

La dernière année de la Grande Guerre est fatale au cheptel de centaines de fermes soissonnaises. Devant la ruée ennemie de fin mai 1918, il faut fuir en toute précipitation, en convois hétéroclites qui mélangent bêtes et gens le long des routes. En voici un témoignage inédit : « Moi, Ferdinand Poteau, berger à Violaine, suis parti aussitôt avec le troupeau de 400 têtes de M. Maurice. Le lendemain, en passant à Lizy-sur-Ourcq, j'ai trouvé une occasion de me débarrasser des bêliers et je les ai vendus. J'ai ensuite continué l'évacuation qui se

56. Arch. dép. Aisne, 8° br. 735.

N° MATRICULE	N° D'INSCRIPTION DU F. B.	DATE DE NAISSANCE	DATE DE CONFIRMATION	PÈRE	MÈRE	N° DU NIO Bélierne	PRIX REMPORTÉS DANS LES CONCOURS	DATE DE LA SORTIE	CAUSE DE LA SORTIE (Exportation, morte à la boucherie, maladie, etc.)	EMPREINTE NASALE (encadrée pour les femelles)	OBSERVATIONS
							Naissance 1941				
♂ 22	102	Janv 1941	9-1-48	♂ 559	♂ 444	88	Vende Yugoslavia	29/12/48			
♂ 23	103	"	"	♂ 51	♂ 69	90		"	"		
♂ 24	104	"	"	♂ 59	♂ 9	88	Vende Hongrie	20.11.48			
♂ 25	105	"	"	♂ 51	♂ 69	90	Vendue 3/12/48 Yugoslavia				
♂ 26	106	"	"	♂ 59	♂ 69	88					
♂ 27	107	"	"	♂ 51	♂ 69	90	Vendue 3/12/48 Ukraine Cheli				
♂ 28	108	"	"	♂ 59	♀ 81	87	Vendue 3/12/48 Yugoslavia				

Fig. 25. Une page du Flock-book, livret d'identité de tous les bétiers reproducteurs. Ici, quelques ventes de Léon Lévêque vers le monde entier (1948). Coll. Station de testage de Verdilly.

faisait à vive allure et j'ai perdu alors une dizaine de bêtes, que j'ai dû abandonner, épuisées de fatigue... Voyant l'état lamentable de mon troupeau et bousculé de toutes parts par l'autorité militaire, je me suis trouvé obligé, pour ne pas perdre les animaux restants, de les vendre pour le prix réduit de 63 frs la bête à un marchand que j'ai rencontré. Personne n'en voulait »⁵⁷.

En quatre mois de conflit, la France a vu disparaître le quart de son cheptel ovin, passé à 12 millions. Le traité de Versailles ne néglige point cette perte et impose au vaincu le remboursement de 100 000 brebis et mille bétiers ! Mais bien sûr, ce ne sont pas là de bonnes conditions pour préserver la qualité des races...

Au cœur géographique de la tourmente, le troupeau précoce soissonnais a perdu beaucoup de terrain. Et le nouveau machinisme agricole (en particulier les moissonneuses-batteuses qui ne laissent plus guère de chaumes) ne peut favoriser sa relance. Comment le reconstituer sans le dénaturer ?

Une structure bien tardive

C'est au début des années 1920 que naissent les premiers syndicats d'élevage⁵⁸. Dans un esprit de contrôle et de qualité, les « Flock-books », créés de 1922 à 1925, sont des organes d'enregistrement des troupeaux après contrôle de

57. Souvenirs de guerre de M. Jean Maurice Louâtre (document familial).

58. Guy Marival, *D'hier à aujourd'hui, l'agriculture de l'Aisne*, Laon, 2001.

leur origine. Pour préserver la quintessence des reproducteurs, tout animal répondant aux standards est tatoué aux oreilles avec l'indication précise de ses origines parentales : une « carte d'identité », qui comporte même sur le registre officiel l'empreinte nasale des bétiers géniteurs ! Garantis par le ministère de l'Agriculture, ces livres généalogiques conditionnent les échanges et les ventes de bétiers et aident donc le développement et la promotion de la race.

Le Flock-book du Mérinos précoce du Soissonnais, né le 24 décembre 1924, ne regroupe alors que sept éleveurs, sous la présidence du renommé Henri Conseil, d'Oulchy-le-Château, à qui succédera, trois ans plus tard, son confrère Léon Lévêque, de Montgru-Saint-Hilaire. Mais le petit nombre d'adhérents (qui ne dépassera jamais 35) n'est pas en mesure de reconstituer cet élevage à son ancien niveau ni d'enrayer le déclin déjà amorcé d'une race mérinos, qui ne peut se battre que contre d'autres mérinos⁵⁹ et qui doit alors trouver un second souffle dans l'exportation assez large de bétiers reproducteurs sélectionnés.

Il apparaît bientôt que les mérinos du Soissonnais, de Champagne et de Bourgogne (dans le Chatillonnais), tous de souche espagnole, ont pu évoluer depuis plus d'un siècle vers la même recherche de précocité et d'équilibre laine/viande selon leurs données locales propres. Cependant, à la suite d'échange de géniteurs entre leurs meilleurs élevages selon les principes stricts de la sélection, les trois troupeaux ont fini par ne présenter que d'infimes différences. Acceptant alors l'idée d'une race unique, le Congrès du Mouton, tenu à Paris en décembre 1929, fusionne les divers rameaux pour créer le Flock-book du « mérinos précoce ». C'est la fin apparente de notre mérinos soissonnais...

De grandes dynasties d'éleveurs

L'amour de la race, la double exigence de tâtonnements génétiques et de maîtrise pratique sur plusieurs centaines de bêtes, la nécessité de fixer l'évolution des caractères dans le long terme, l'objectif de transmettre un troupeau maîtrisé, sans doute aussi la conviction de tenir pleinement un métier original, avec ses traditions et ses secrets, tout converge pour expliquer que cet élevage ovin spécialisé a presque toujours constitué l'apanage de familles précises au long de plusieurs générations successives. Les lignées moutonnières existent en Soissonnais, même si les noms de famille peuvent changer, généralement dans le cas de transmission par les femmes. Il y a donc une généalogie des moutons – qui constitue presque un pédigrée, s'appuyant sur une ascendance identifiée⁶⁰ –, mais elle passe parfois par celle de leurs éleveurs !

59. Entre 1924 et 1929, un concours national spécial de la race mérinos est organisé plusieurs fois à Oulchy-le-Château, mais semble n'opposer en fait que des confrères et voisins.

60. « A vendre par adjudication à la ferme de Loupeigne le 9 février 1896 un magnifique troupeau de mérinos améliorés, ayant obtenu les plus hautes récompenses à Paris, en France et à l'étranger, notamment en Amérique, descendant du troupeau d'Édrolle, composé de 160 bétiers et 500 femelles... ». Annonce parue dans *l'Écho soissonnais*, 1^{er} janvier 1896.



Fig. 26. Delizy et Godart, les grands noms de l'élevage mérinos de Montemafroy (commune de Dammard).
Cl. A. Arnaud.



Fig. 27. Troupeau mérinos à la ferme du Chêne (commune de Montgru-Saint-Hilaire) avant 1914.
Carte postale, coll. part. Cl. A. Arnaud.

Les recherches n'y sont cependant pas toujours aisées : quelle filiation existe-t-il, par exemple, entre l'éleveur Camus, de Berthaucourt, cité par la Statistique de 1858, appelé ensuite M. Camus, de Pontru, lorsqu'il est récompensé à Laon en 1866, et M. Camus-Viéville, de Pontruet, qui présentait à l'Exposition universelle de Paris en 1900 plus de 250 médailles gagnées par ses bétails à laine ?⁶¹.

Et parmi tous les noms cités plus haut, s'il est des précurseurs qui ne semblent pas avoir généré de successeurs directs (comme Collard, Pille ou Minelle), il en est d'autres qui ont marqué des lieux (Chouy, par exemple, dont le nom est lié à Borniche, à Gaillard, à Simphal...) ou qui ont « régné » sur de longues décennies.

La famille Conseil

Jean-Prosper Conseil, cultivateur d'Oulchy-le-Château, acquiert en 1812 quelques mérinos récemment importés et fonde ainsi la première bergerie de cette race dans l'Aisne, qu'il développe ardemment sous la Restauration. L'un de ses douze enfants, Philippe-Amand, parfois appelé Conseil-Lamy, poursuit avec succès la sélection sous le Second Empire, avant de transmettre la bergerie familiale à son fils Henri, dont les bétails précoces raflent médailles, trophées et grands prix entre 1885 et 1914. Il sera le premier président du syndicat de la race entre 1925 et 1927. L'une de ses nièces épouse alors M. Guyot, dont la famille conduit déjà avec brio le troupeau métis-mérinos de la ferme de Servenay, près d'Arcy-Sainte-Restitue. Nous avons déjà rencontré leurs noms, associés par leur notoriété, en 1842.

La famille Delizy-Godart-Lévêque

Vers 1845, Pierre-François Delizy introduit le mérinos dans sa ferme de Montemafroy, près de Dammard. Son fils Aristide y continue l'élevage vers 1875, puis s'installe à Chaudun. Mais son neveu Amédée reste à Montemafroy et y a pour successeur Léon Godart, qui ne remporte pas moins de trois médailles d'or à l'Exposition universelle de 1889 pour ses bétails reproducteurs de race Dishley-mérinos ! Parallèlement, le gendre d'Aristide est Léon Lévêque, éleveur-cultivateur à la ferme du Chêne, à Montgru-Saint-Hilaire, l'un des maîtres historiques du mérinos précoce du Soissonnais.

Travaillant sans apport génétique extérieur, mais soucieux d'éviter tout risque de consanguinité, il produit des bétails de très haute qualité qui lui valent un nombre incalculable de médailles d'or, trophées, grands prix et titres de champion, en particulier entre 1909 et 1914, puis entre 1924 et 1936. Il préside l'Union ovine de France ainsi que le Syndicat du mérinos précoce et exporte résolument ses reproducteurs vers l'Australie, l'Amérique du Sud, l'Afrique du Nord, l'Europe de l'Est, où il fait connaître le nom du Soissonnais.

61. Guy Marival, *op.cit.*



Fig. 28. Quelques récompenses obtenues par Léon Lévêque.
Coll. part. Cl. A. Arnaud.



Fig. 29. Un trophée de 1935, conservé par la famille Lévêque. Cl. A. Arnaud.

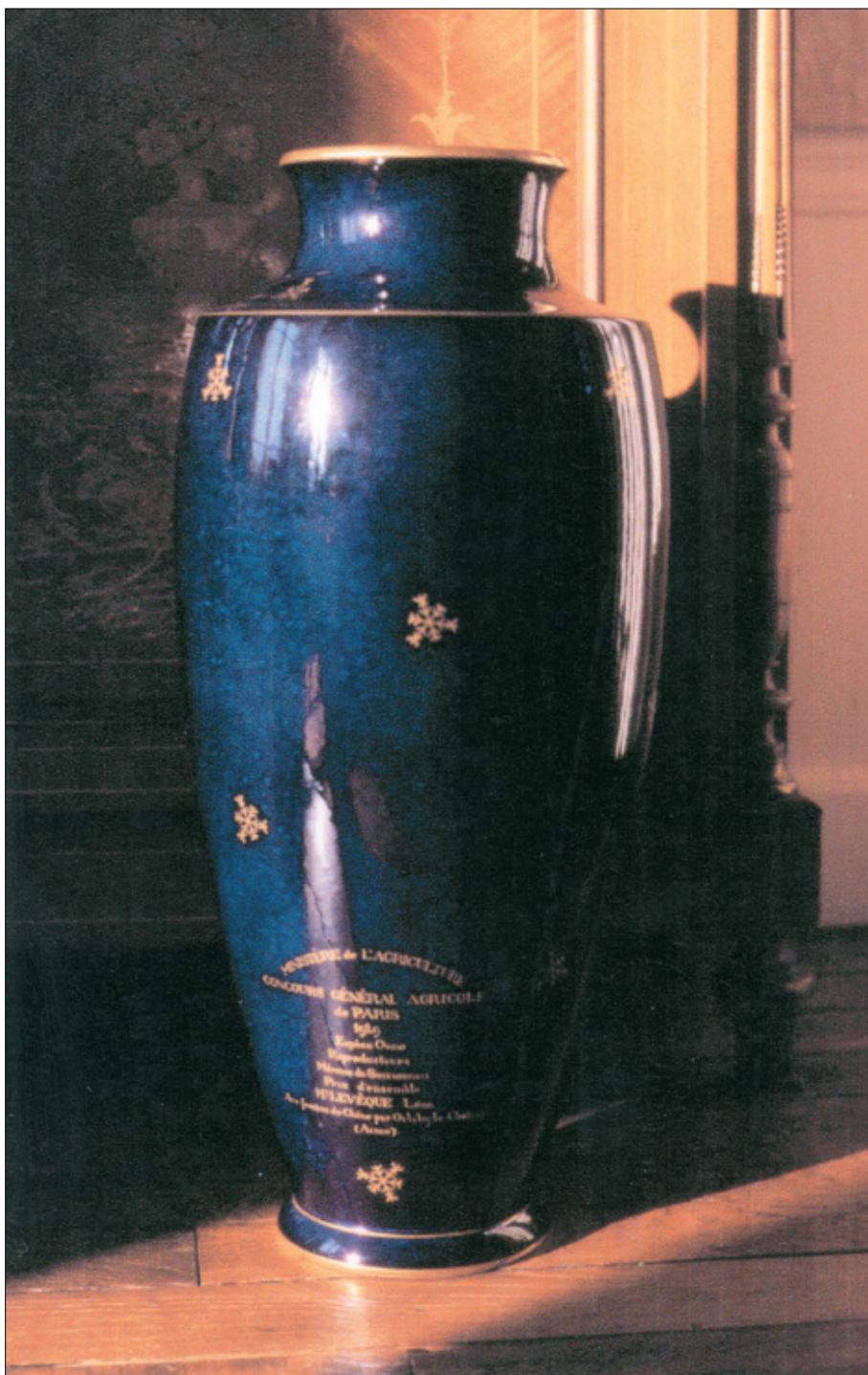


Fig. 30. Le traditionnel vase de Sèvres, récompense suprême au concours agricole de 1929, « prix d'ensemble » attribué à Léon Lévéque pour ses reproducteurs de la race mérinos précoce du Soissonnais.
Coll. part. Cl. A. Arnaud.

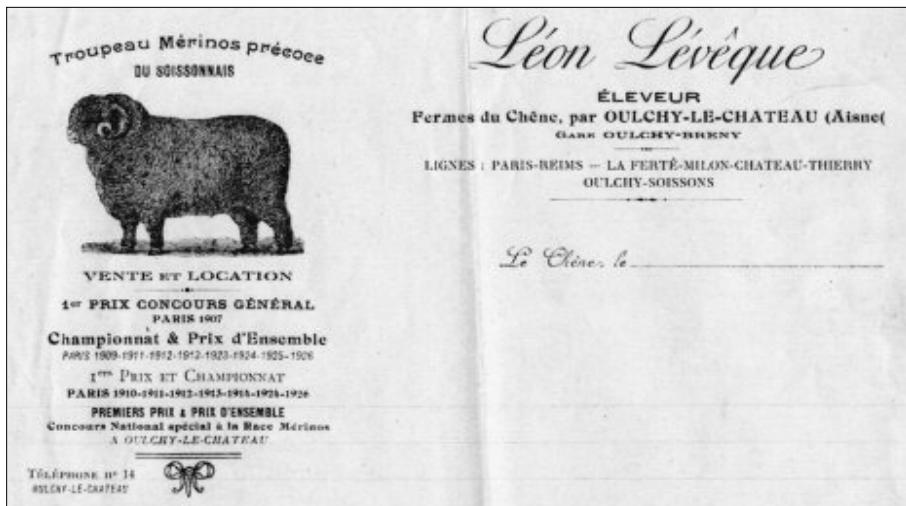


Fig. 31. Le papier à lettres de Léon Lévêque. Coll. part. Cl. A. Arnaud.

Fig. 32. Maurice Lévêque, fils de Léon, ne manque pas d'arguments pour exporter ses productions soissonnaises.

Revue de l'Union ovine, *le Mouton*, mai 1961.

Cl. A. Arnaud.



Fig. 33. A la ferme du Chêne, de nos jours,
les plaques récompenses sont plus nombreuses que les brebis mérinos.
Cl. A. Arnaud.

Son fils Maurice prend sa suite en 1939 et répartit ses bêtes entre la ferme de Bonnesvalyn et la ferme du Chêne. Il explique lui-même⁶² : « Le métier d'éleveur a ce caractère essentiel d'être une création continue, pour laquelle il n'est pas trop de l'effort persévérant de plusieurs générations, patiemment vouées à la même tâche... Ayant la chance de travailler sur un type exceptionnel de moutons, le mérinos précoce, j'ai toujours essayé de lui faire rendre le maximum dans sa double aptitude à la production de laine et de viande, tout en sauvegardant l'allure et la beauté, qui font sa noblesse, et la rusticité, qui facilite sa diffusion aujourd'hui mondiale. »

L'une de ses grandes fiertés est d'avoir trouvé pour ses bétiers des clients en Espagne, pays d'origine du mérinos ! Quant à ses innombrables récompenses, elles ont été limitées par son classement fréquent comme « hors concours »...

La tradition est ensuite portée par les deux fils de Maurice : Henri (à la ferme du Chêne) et Michel (Bonnesvalyn), puis par l'un de ses petits-fils, Hubert (ferme d'Armentières) jusqu'à aujourd'hui... Six générations – et plusieurs ramifications – au service du mérinos soissoissonsais !

Qu'est devenu le mérinos soissoissonsais ?

En décroissance constante tout au long du xx^e siècle⁶³, le troupeau ovin du département ne représente plus qu'un vingtième de ce qu'il était voici un siècle et demi. Un bilan, qui s'explique aussi par des épizooties récurrentes (fièvre aphteuse de 1933, 1937, 1946, 1951...) comme par la généralisation des désherbants sélectifs, qui fait presque disparaître la nourriture naturelle disponible.

Il faut cependant remarquer que le mouton, quelle que soit sa race, dispose de nos jours d'un marché souvent oublié, celui des célébrations religieuses de fin d'hiver (la fête chrétienne de Pâques, ainsi que, depuis quelques années, l'Aïd-el-Kébir, la fête musulmane du mouton), importantes consommatrices de cet animal. Elles suffisent même à justifier, en partie, le maintien de certains élevages locaux.

À côté de la race Ile-de-France, dûment suivie et sélectionnée aujourd'hui par la station de Verdilly (près de Château-Thierry), le mérinos précoce pur⁶⁴, pour sa part, n'occupe plus qu'une présence symbolique dans l'Aisne, destinée à l'export vers l'Europe méridionale et l'Afrique du Nord. Fier de l'héritage fami-

62. Revue *Le Mouton*, mai 1961.

63. La *Monographie agricole du département de l'Aisne*, publié par le ministère de l'Agriculture (la Documentation française, 1958, 115 p.) indique : 162 000 têtes en 1929, 140 000 en 1938, 80 000 en 1945, 76 000 en 1952, le mérinos précoce ne représentant alors que 8 % de ce dernier chiffre.

Plus récemment, André Fiette (*L'Aisne, des terroirs aux territoires*, Comité d'expansion de l'Aisne, 1995) chiffre à 53 000 le cheptel ovin en 1992. Il produit annuellement 900 tonnes de viande.

64. Depuis 1990, les races ovines ne sont plus gérées par les anciens Flock-books, mais par des « unités de sélection et de production de races » (UPRA).



Fig. 34. Descendant en ligne directe des bétiers espagnols de Rambouillet, le mérinos précoce d'aujourd'hui, toujours élevé en terre soissonnaise, a conservé de puis plus de deux siècles la pureté et la fierté de sa race.
Mouton de l'élevage d'Henri Lévêque. Cl. A. Arnaud.

lial et de la qualité de ses reproducteurs, le dernier éleveur en est Hubert Lévêque, à Armentières⁶⁵, en plein cœur de l'ancien « royaume » du mérinos précoce du Soissonnais.

En guise de conclusion

Importé par Louis XVI, encouragé par Napoléon Ier, le mérinos a su prendre une forte place dans les fermes soissonnaises. Moins d'un siècle plus tard, c'est la politique et l'économie nationales, et même internationales, qui vont le faire refluer peu à peu. De l'État à la bergerie locale, le lien s'avère étroit.

Une belle histoire méconnue, un savoir-faire de pointe, une réelle richesse régionale, un patrimoine aujourd'hui négligé, tel peut se résumer l'élevage de cet animal, qui a pu faire briller, un temps, le Soissonnais aux yeux du monde et qui a marqué, à sa façon, le sud du département.

Tout comme la betterave est devenue, en ce même XIX^e siècle, la racine emblématique de cette terre, pouvons-nous considérer – au vu de ce qui précède et au prix d'un facile jeu de mot – que ce mérinos mériterait le titre de « bête à l'Aisne » par excellence ?

Les recherches continuent...

Alain ARNAUD

65. Plus récente distinction obtenue par cet éleveur : l'un de ses bétiers vient d'être adopté comme mascotte par un régiment de l'armée française !